Université Paris 8 Vincennes → Saint-Denis

Éléments linguistiques pour une vision diglossique du français contemporain

Mémoire de DEA
de
Sciences du Langage

sous la direction
de
Mario Barra-Jover

Benjamin Massot

Année universitaire 2002 / 2003

Université Paris 8 Vincennes → Saint-Denis

Éléments linguistiques pour une vision diglossique du français contemporain

Mémoire de DEA de
Sciences du Langage

jury de soutenance
Mario Barra-Jover
(directeur de recherche)
Lélia Picabia

date de soutenance
septembre 2003

Benjamin Massot
benjamin.massot@wanadoo.fr
Linguistique générale
Année universitaire 2002 / 2003

Département des Sciences du Langage
Université Paris 8
2, rue de la liberté
93256 Saint-Denis Cedex 02

Car il est bien improbable, ami lecteur, que vous fassiez des fautes pour le plaisir d'être incorrect. (Henri Frei 1929, p. 9).

La manie que j'ai eue dès l'enfance d'apprendre des langues étrangères […] m'a sans doute fait considérer très tôt le français parlé comme un langage très différent du français écrit. (Raymond Queneau 1965, pp. 13-14).

Sommaire

Introduction....4

0.1 Comme un doute....4
0.2 Petite histoire du français....8
0.2.1 Le francien, un banal patois....8
0.2.2 Le francien, un destin royal....10
0.2.3 L'expansion du français en France....11
0.2.4 La situation linguistique française : une diglossie toujours renouvelée ?....12
0.2.4.1 Définir la diglossie....12
0.2.4.2 Les diglossies successives en France....13
0.3 Petites réflexions et grosses interrogations....17
0.4 Plan du mémoire....19

Chapitre 1 Interpréter la variation linguistique des francophones....20

1.1 La problématique....20
1.2 Approches diverses....21
1.2.1 L'approche conservatrice....21
1.2.2 Quelques approches de la linguistique....22
1.2.2.1 Approche distributionnelle....22
1.2.2.2 Le droit de cité du français parlé : remettre en cause l'unicité linguistique de la langue française....24
1.3 Les pieds dans le plat : la diglossie....26
1.3.1 Choix de vocabulaire....27
1.3.2 Hypothèse sur la variation linguistique des francophones....28

Chapitre 2 Traits de caractère du français démotique....32

2.1 La phonologie....32
2.1.1 La diphtongue....32
2.1.2 Trois diphtongues de l'ancien français et leurs conséquences sur trois paradigmes verbaux....33
2.1.3 Analyse....34
2.2 La morphologie....37
2.2.1 Morphologie verbale....37
2.2.2 Morphologie nominale....39
2.2.2.1 Le nombre....39
2.2.2.2 Le genre....39
2.3 La syntaxe....41
2.3.1 La négation....41
2.3.1.1 Arguments sociolinguistiques....42

2.3.1.2 Arguments linguistiques 43
2.3.2 L'interrogation 45
2.3.2.1 Les types d'interrogatives du français 45
2.3.2.2 La répartition des types d'interrogatives 48
2.3.3 Les propositions adjectivales 50
2.3.4 Les clitiques et les syntagmes arguments 53
2.3.4.1 Affaire de distribution 54
2.3.4.2 Affaire de polysynthétisme 55
2.4 Caractères généraux du français démotique 62

Chapitre 3 L'exemple du nombre grammatical dans le domaine nominal. 63

3.1 Sémantique et grammaire du nombre 63
3.2 Hypothèse sur le nombre grammatical dans le domaine nominal en français démotique 64
3.3 Données retenues 64
3.3.1 Les marques de nombre du français démotique 65
3.3.2 Les marques de nombre du français classique 67
3.4 Analyse du nombre grammatical du français démotique 67
3.4.1 Les déterminants 68
3.4.2 Les noms 70
3.4.3 Les adjectifs 72
3.4.4 Synthèse 73
3.5 Démarcation d'avec le français classique 76

Conclusion 78

Références bibliographiques 82

Introduction[1]

0.1 Comme un doute

Au cours de mes études en linguistique, l'approche que fait cette discipline des langues et du langage m'a complètement convaincu et fasciné sur de nombreux aspects. Le premier de ces aspects est de faire reposer toute la discipline sur l'observation et la description du langage et des langues, en opposition à une approche prescriptive. Passés les premiers enseignements, qui slaloment entre les difficultés fondamentales pour dégager les quelques points d'ancrage considérés comme solides, j'ai été admiratif de l'humilité des enseignants et de leur aveu pas toujours implicite de faiblesse et de petitesse face au langage, malgré toute leur masse de connaissances.

C'est dans cet esprit que j'ai eu l'impression d'avoir affaire à un paradoxe dans l'approche qui était proposée de la langue française[2]. Tout a commencé avec de simples et banals exemples de français :

(1) Marie a donné un livre à Jean.

(2) Marie frappera l'homme avec un parapluie.

Pourquoi de telles phrases donnent-elles comme un air pédant aux enseignants qui les prononcent ? C'est curieux cette impression que des énoncés aussi simples dans leur contenu et dans leur construction puissent éveiller en moi le sentiment d'une phrase recherchée.

Mais le choc, le vrai, celui qui a provoqué un déclic, a eu lieu plus tard. Nous venions de consacrer plusieurs séances aux mouvements Wh- du français, avec

[1] Ce mémoire est écrit dans une orthographe qui suit les propositions de la réforme de 1990, notamment quant à la suppression de nombreux accents circonflexes sur *i* et *u*.

[2] L'ensemble du vocabulaire utilisé pour parler de la langue française sera explicité dans le chapitre 1.

application aux questions longue distance puis aux propositions relatives. Les discussions sur les jugements de grammaticalité étaient âpres. Je me posais surtout la question *Est-ce que c'est bien français ?*, et répondre oui correspondait assez systématiquement à la grammaticalité de l'exemple (*être grammatical* = *être bien français*). Et puis tout s'écroule quand arrivent les exemples de *français populaire*. Il fallait soudain traiter sur le même plan *l'élève à qui j'ai donné une punition hier* et *l'élève que je lui ai donné une punition hier*. Je protestais, presque outré ; et on me rétorquait qu'on ne prétendait pas qu'il s'agît de français, mais qu'on ne pouvait pas nier que cette construction existât, dans le français populaire, et qu'elle n'était pas comprise que par l'ensemble des locuteurs de ce français populaire. Et que pour cette raison elle était digne d'intérêt, d'autant plus qu'elle illustrait un autre type de mouvement Wh-. J'ai alors rapproché cette démarche de celle effectuée en phonétique et en phonologie, qui donne le pouvoir aux faits devant la norme de prononciation (*ce qui est* contre *ce qui doit être*).

Ensuite, j'ai mieux saisi comment était abordée la morphosyntaxe du français. En général, il était fait une description assez complète d'exemples de français standard. Autour de cela, il y avait donc une discussion parfois vive sur des jugements de grammaticalité pour des exemples plus ou moins éloignés du standard. Le but des enseignants était de montrer que les faits linguistiques observables chez les francophones étaient d'une ampleur bien supérieure aux descriptions normatives des grammairiens du *bon usage*. Et, suivant les principes fondateurs de la linguistique, ces faits devaient être pris en compte, et entrer dans une description, du simple fait qu'ils étaient absolument compréhensibles par l'ensemble des locuteurs du français (ou au moins *un ensemble* de locuteurs

du français)[3]. Là, j'ai ressenti une contradiction au moment de réunir tous ces faits dans un cadre descriptif unifié.

Ce cadre descriptif consistait la plupart du temps à rendre compte des écarts observables faits par rapport à la norme. Je trouvais cette méthode empreinte d'un a priori implicite fort et qui n'était jamais justifié. Ce présupposé était que le standard (la norme) donne la description structurale du français et que tout ce qui n'en ressortit pas est dû à des facteurs divers pas forcément linguistiques (sociologiques, culturels, …). Cela sous-entendait que le français standard était la grammaire acquise par chacun avant de subir ce qu'il fallait bien appeler des déformations. Le traitement linguistique de tout cela était loin de me satisfaire. Tout d'abord, les théories descriptives étaient tordues jusqu'à ce qu'elles se plient à l'ensemble des faits à décrire. Hélas, à mes yeux, elles perdent de leurs qualités (de clarté, simplicité et plausibilité) dans cette distorsion. L'idée que la structure standard sous-tend toutes les autres me gênait donc.

Ensuite, les éléments avancés censés provoquer des aménagements du standard pour justifier les distances entre norme et non-standard sont évoqués sans être approfondis. Les différences inhérentes aux canaux de production (écrit pour le standard – oral pour le non-standard) ne sont pas étudiées clairement et servent souvent d'argument passe-partout. Il semblait plus que curieux que la structure de l'écrit, acquise à l'école, soit la structure de base, déformée par l'oral, même avant l'apprentissage de cet écrit, et même chez les personnes qui ont manqué cet apprentissage. Et que dire du fait que l'oral et sa grammaire n'aient pas droit à une autonomie, alors que, dans les principes essentiels de la linguistique, une caractéristique fondamentale du langage est son oralité !

[3] On pardonnera à cette étude une portée seulement franco-française, due à mon manque de compétences concernant les autres lieux de la francophonie.

En travaillant en maitrise sur le poyaudin[4], un parler d'oïl, j'ai été amené à chercher son origine. C'est ainsi que j'ai eu une autre vision de l'histoire de ma langue locale, le *français poyaudin*. Puisque le français est issu du *francien* (cf. § 0.2), la sœur francilienne du poyaudin dans la langue d'oïl, et qu'il est parlé en Puisaye surtout parce que des raisons historiques à la fois politiques, économiques et culturelles ont provoqué son extension géographique, il est plausible que le français poyaudin, presque exclusivement non-standard, doive sa forme actuelle à l'influence du substrat poyaudin sur le francien, devenu français, et que la présence du français standard en Puisaye soit le fait de son enseignement exclusif auprès des Poyaudins. Dès lors, le français non-standard de Puisaye aurait une explication linguistique fichtrement simple : il serait le fruit de l'évolution diachronique du français standard au contact du substrat poyaudin. Et la dépendance français standard – français poyaudin serait réduite à une histoire de diachronie, et le français poyaudin pourrait acquérir une autonomie descriptive, laquelle serait complètement libérée de la tâche d'unification descriptive d'avec le standard.

Devant une solution aussi pratique, il est intéressant de porter un nouveau regard sur tous les français non-standard. Le substrat poyaudin est une justification possible d'une évolution. Mais, vu qu'une grande partie des particularités du français poyaudin peut se retrouver ailleurs dans le non-standard, je me pose deux questions. D'une part, pourrait-on réunir le pot commun des productions non-standard sous une même étiquette (par exemple, *néo-français*, comme le proposait Queneau 1965) ? D'autre part, est-il envisageable de voir ce néo-français comme le fruit d'une évolution,

[4] Les Poyaudins, habitants de la Puisaye (petit pays de Bourgogne), ne parlent pas le poyaudin (parler d'oïl), à l'exception de personnes âgées (j'estime leur nombre à quelques centaines, peut-être plusieurs milliers), mais ont une langue fortement empreinte de poyaudin, que j'appelle ici 'français poyaudin'.

« naturelle », du francien, arrivé aujourd'hui dans un état postérieur à l'état où il a été pris comme référence pour établir le standard et la norme ?

0.2 Petite histoire du français

Comme ce mémoire cherche à traiter de problèmes linguistiques liés à la langue française en regard de considérations sociolinguistiques, il peut être utile et instructif de tracer à grands traits l'histoire de cette langue et des rapports que les habitants de France ont entretenus avec elle, depuis le début du Moyen-Âge jusqu'à l'époque contemporaine. Pour cela, je m'appuierai sur Lodge (1997), et en particulier sur les chapitres consacrés à la description du processus qui a mené le simple dialecte d'oïl d'Île-de-France, le francien, à devenir une langue nationale[5] à laquelle les Français et les francophones en général sont attachés comme à un symbole identitaire et culturel, et comme à un patrimoine national.

0.2.1 Le francien, un banal patois

Comme on le sait, nous devons notre langue au latin, importé par les Romains, qui ont envahi la Gaule dans les débuts de l'ère chrétienne. Mais les Gaulois n'ont pas gardé cette importation dans l'état où elle était en quittant Rome. Sur notre territoire, le latin a été altéré[6] profondément, et ses structures linguistiques essentielles ont été beaucoup modifiées. Dans les rangs des perdus, on trouve entre autres la morphologie nominale et les cas, et dans les rangs des apparitions, on recense au moins l'ordre syntaxique obligatoire sujet-verbe, les articles et les pronoms clitiques. S'il est fréquemment mis en avant pour donner

[5] Récemment, il a été proposé que le français serait plus apparu comme une koinê entre les parlers d'oïl que comme un descendant direct du francien.

> Que l'on adopte, pour expliquer sa genèse, la thèse traditionnelle et contestable d'un dialecte d'oïl (le supposé *francien*) "qui aurait réussi" aux dépens des autres, ou que l'on y voie la constitution très ancienne d'une langue commune d'oïl transdialectale, d'abord écrite, puis diffusée, le français "national et standard" d'aujourd'hui possède une individualité forte, qu'a renforcée l'action des écrivains, de l'État, de l'école, des médias. (Cerquiglini 1999).

Mais là n'est pas le propos de ce mémoire, et on laissera le débat aux intéressés.

[6] J'utilise le verbe *altérer* dans son acception étymologique : devenir *autre*.

des raisons à l'évolution du latin, le substrat celte supposé a vraisemblablement agi très progressivement. Et c'est petit à petit qu'une peau de léopard, l'aire linguistique gallo-romane, s'est formée en Gaule[7], dont chaque tache était un idiome local, plus ou moins en continuum avec son voisin ; tous ces idiomes étaient apparentés au latin, mais s'en étaient considérablement démarqués. Trois grandes régions linguistiques principales se dégageaient, représentant chacune une direction d'évolution propre du latin, à l'intérieur desquelles les idiomes locaux avaient une parenté très étroite : au sud, le domaine d'oc, au nord, le domaine d'oïl, et au centre-est, le domaine franco-provençal.

À quel moment la fracture entre le latin et le gallo-roman a-t-elle eu lieu ? « Jamais ! » répondent bien sûr tous les linguistes, puisque c'est lentement que les locuteurs se sont transmis une langue qui se modifiait génération après génération. Symboliquement, on retient l'année 842, date où furent signés *les serments de Strasbourg*, dans lesquels deux fils de Charlemagne se juraient fidélité et amitié, contre leur troisième frère, puisque c'est le plus vieil écrit connu attestant de l'existence en Gaule d'une langue romane qui n'était pas le latin.

Il faut oublier le concept actuel de France pour comprendre que l'un des points particuliers de la peau de léopard, le francien, n'était rien qu'un petit parler d'oïl, et que Paris, son centre, n'en était peut-être même pas la plus grande bourgade ! Politiquement, donc, le francien avait une influence négligeable, et linguistiquement, il était comparable à ses voisins : le picard, le normand, le gallo, le champenois, etc. En clair, à cette époque, il n'avait pas encore fait l'objet d'un rayonnement, d'autant plus que seul le latin était vraiment écrit et étudié dans sa littérature et sa grammaire.

[7] Il faut exclure de l'aire linguistique latine de la Gaule la Bretagne, le Pays Basque, l'Alsace et les Flandres, qui n'avaient pas été latinisés.

0.2.2 Le francien, un destin royal

Au cours du Moyen-Âge, la donne change. Les rois de France commencent à revêtir une importance politique majeure dans l'hexagone. Leur zone d'influence s'étend sur le nord, tandis qu'au sud, dans l'aire d'oc, l'administration est principalement régie par les comtes toulousains. Et surtout, l'utilisation des langues locales prend son essor dans la littérature et chez les poètes. On écrit alors volontiers en langue d'oïl au nord, et en langue d'oc au sud. Dans la religion, on demande aux ecclésiastiques d'abandonner le latin dans leurs prêches et de s'exprimer dans les vernaculaires locaux pour se faire comprendre au mieux de leurs ouailles (mais seulement dans leurs prêches : la langue des messes restera le latin jusqu'au Concile Vatican II). Mais la langue de l'administration reste encore très souvent le latin. Et la langue de la science sera encore plus conservatrice (il faut s'imaginer que ce n'est qu'en 1905 qu'il n'a plus été obligatoire de rédiger en latin les thèses présentées en Sorbonne !).

Pourtant, dès le douzième siècle, commence à apparaitre la notion de *parler du roi*, et le francien devient petit à petit le parler d'oïl le plus recommandé et recommandable. Déjà on raille les accents des autres parlers du nord. Au sud, l'occitan fait également son chemin, et commence à être utilisé en droit, et à être la langue administrative des comtes de Toulouse. C'est là que se joue le destin du francien. En effet, étant l'idiome royal, au fur et à mesure des rattachements successifs des différentes provinces à la royauté de Paris et de Versailles, il sera non seulement prépondérant parmi les parlers d'oïl, mais il en viendra aussi à gagner en influence dans l'Occitanie. L'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée en 1539 par François 1er, marque le passage du statut de dialecte au statut de langue du francien, dès lors devenu le français. Elle stipule que :

> tous arrestz ensemble toutes aultres procedures, soit des cours souveraines ou aultres sulbalternes et inferieures, soit de registres,

> enquetes, contrats, commissions, sentences, testaments ou aultres quelconques actes ou exploits de justice ou qui en dependent […] soient prononcez enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel françois et non aultrement. (Lodge 1997, p. 173).

0.2.3 L'expansion du français en France

Une fois devenu la langue officielle de l'état, à la place du latin, le français n'en est pas pour autant la langue des Français : comme vernaculaire, il reste réservé au peuple d'Île-de-France et à la Cour du roi. Partout ailleurs, les idiomes locaux, aussi bien d'oïl et d'oc, que breton, basque, etc. dans les régions non-latinisées, sont seuls en usage parmi la population. Comment donc en sommes-nous arrivés à la situation où le français est la langue maternelle de tous les Français (ou presque tous, puisque encore aujourd'hui, l'alsacien, par exemple, est la langue maternelle de nombreux Alsaciens) ? Il s'agit de comprendre comment et pourquoi on s'est mis à parler français en province.

Quelques facteurs majeurs expliquent cette expansion. Ils se recoupent tous autour d'une raison essentielle : la France devient une unité politique, économique et culturelle, dans laquelle les échanges entre les personnes et les déplacements de personnes croissent et accroissent les besoins de communication et la diffusion de la langue qui va le mieux être à même de remplir ces besoins. Lodge (1997) veut en revanche relativiser le rôle qui a été donné pour primordial de la République et de l'alphabétisation, même si les fameux Hussards noirs de la République ont aussi eu pour mission d'anéantir toutes les langues régionales, avec une réussite qui hélas par trop d'endroits est pratiquement irréversible (par exemple, en Puisaye).

0.2.4 La situation linguistique française : une diglossie toujours renouvelée ?

Lodge (1997) souligne à quel point la diglossie a été caractéristique de la situation linguistique en France à plusieurs époques.

0.2.4.1 Définir la diglossie

Le sociolinguiste Charles Ferguson a défini la diglossie comme la cohabitation de deux variétés de langues dans une communauté linguistique. Lodge (1997, pp. 26-27) reprend les critères donnés par Ferguson (1959) comme nécessaires pour considérer qu'une situation est diglossique :

> [une variété] que Ferguson appelle « haute » (H) […] est employée dans les contextes officiels, et une autre qu'il appelle « basse » (B) […] est réservée aux situations plus détendues. Ferguson distingue les variétés « H » et « B » de la manière suivante :
>
> (1)

Fonctions	*« H »*	*« B »*
Religion	+	
Conversation		+
Enseignement	+	
Administration/Droit	+	
Instructions aux domestiques		+
Littérature « sérieuse »	+	
Littérature populaire		+

> (2) *Prestige*
>
> Le parler « H » est ressenti comme plus beau, plus logique, mieux à même d'exprimer des idées importantes que le parler « B ». « H » a depuis longtemps partie liée avec la religion.
>
> (3) *Héritage littéraire*
>
> « H » en a un tandis que « B » n'en a aucun.

(4) *Acquisition*

« H » doit être enseigné de façon explicite.

« B » est appris sur les genoux de la mère.

(5) *Standardisation*

« H » est codifié et uniforme (existence de grammaires, etc.).

« B » se caractérise par la fragmentation et la variation dialectale.

(6) *Stabilité*

La diglossie est une situation linguistique particulièrement stable, caractérisée par une durée qui se mesure en siècles.

Depuis Ferguson (1959), certains critères exigés par lui pour parler de diglossie ont été assouplis par d'autres auteurs, comme la parenté *linguistique* entre la variété H et la variété B. Ajoutons que la diglossie se distingue du bilinguisme par la complémentarité : les deux variétés en question ne sont pas censées se partager les fonctions H ou les fonctions B.

0.2.4.2 Les diglossies successives en France

Pour considérer les situations linguistiques successives de la France, on va se demander pour chaque époque si tout ou partie des fonctions H et B sont réparties entre deux langues ou dialectes distincts. En passant, on s'attachera à comprendre à chaque période ce que signifiait « apprendre à lire et à écrire ».

Dans les premiers siècles de notre ère, les Gaulois vaincus se mettent à parler la langue de l'envahisseur, mais la déforment. On parle alors en Gaule latinisée des patois gallo-romans. Pendant de nombreux siècles, et jusqu'à la fin du Moyen-Âge, c'est le latin qui sert de langue de l'administration. Pendant toute cette période, apprendre à lire et écrire, c'est avant tout apprendre à lire et écrire le latin, et c'est lui qui détiendra le prestige. Mais sur quelques points il va perdre du terrain : dès la fin du premier millénaire, la littérature commence à s'exprimer en langue d'oc et en langue d'oïl, et les prêtres sont priés de se faire

comprendre du peuple dans leurs prêches. Jusqu'à ce que le francien devienne la langue officielle du royaume, il y a eu une situation de diglossie dans laquelle d'abord le latin a rempli toutes les fonctions H avant d'en perdre une partie.

Une fois les écrits officiels rédigés en français, le latin ne garde que peu de bastions dans les fonctions H, en fait essentiellement les écrits savants et encore les écrits religieux. C'est donc désormais le français qui va remplir petit à petit les fonctions H. En particulier, aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, il va entrer de plain-pied dans la grande littérature. Et c'est à cette période qu'apprendre à lire et écrire commencera à vouloir dire apprendre à lire et écrire le français. Le français devient une langue étudiable et étudiée dans sa grammaire. Les auteurs classiques et les grammairiens de l'époque vont créer un français rigide et standardisé, le français classique, qui perdure jusqu'à nos jours. Il gagne le prestige, et on lui prête dès lors toutes les qualités d'esthétique, de clarté et de logique que l'on reconnaissait auparavant au latin. En revanche, il n'assure les fonctions B que pour peu de monde : c'est la langue de la cour et, dans une certaine mesure seulement, celle du peuple de Paris, mais partout ailleurs, les parlers locaux sont en vigueur.

Nous voici aux environs de le Révolution Française, et jamais encore dans l'histoire de France les langues remplissant les fonctions H et B n'ont coïncidé. Ce sera le cas avec l'expansion progressive du français dans tout le pays, au cours des dix-huitième et dix-neuvième siècles, pour les raisons que nous avons vues plus haut. Enfin, la langue maternelle et la langue de l'administration, de la littérature, de l'enseignement, de la science et bientôt de la religion ne font qu'une : le français classique.

On peut donc détacher quatre grandes périodes relatives à la diglossie en France. La première a été une diglossie complète, avec le latin pour remplir les fonctions H, et les parlers locaux pour les fonctions B ; la seconde a été

partielle, avec un partage des fonctions H entre le latin et les parlers locaux, lesquels gardaient les fonctions B ; la troisième a vu le français classique prendre en charge presque toutes les fonctions H, toujours face aux parlers locaux pour les fonctions B ; enfin, le français classique s'est étendu aux fonctions B, pour aboutir à une situation monoglosse. Une chronologie simplifiée[8] va nous permettre de visualiser l'histoire linguistique de la France à travers les correspondances successives entre les langues et les fonctions H et B qu'elles remplissent.

[8] On me pardonnera quelques approximations, et quelques omissions. On aurait également pu ajouter dans les fonctions H actuelles les médias de l'information, et dans les fonctions B la littérature populaire particulière qu'est la bande dessinée.

Chronologie		Type de diglossie	Fonction B	Fonctions H				
			Conversation	Administration	Littérature	Enseignement	Religion	Écrits savants
842 Serments de Strasbourg		Totale	Parlers locaux	Latin	Latin	Latin	Latin	Latin
~1000		Partielle		Latin / parlers locaux	Latin / parlers locaux		Latin / parlers locaux	
1539 Ordonnance de Villers-Cotterêts		Presque totale		Français classique	Français classique	Français classique		
1789 Révolution Française		Monoglossie	F C				F C	F C
2000								

0.3 Petites réflexions et grosses interrogations

Frei (1929) nous rappelle que le travail linguistique n'a pour but que de « montrer comment c'est fait » et pas « dire comment il faut faire ».

> Tandis que le grammairien et le législateur prescrivent et codifient ce qui doit être, le linguiste et le sociologue constatent et enregistrent simplement les rapports de mutuelle dépendance reliant les faits : une Grammaire normative n'est pas un Traité de linguistique, de même que le Code civil n'est pas un Traité de sociologie ni le Code pénal un Traité de criminologie. (Frei 1929, p. 24).

Ainsi, dans une démarche linguistique, on ne préjuge pas de ce qu'on va observer. Dans une perspective universaliste des langues et du langage, l'attitude face à une nouveauté incompréhensible, ce n'est pas de dire que le fait linguistique en question n'est pas à la hauteur du langage, mais que ce sont nos connaissances qui ne sont pas à la hauteur de ce fait. Une forme linguistique est a priori légitime.

Les jugements de grammaticalité, nés avec le générationalisme, sont très problématiques. En particulier, il est souvent difficile de départager le rôle de la syntaxe de celui de la sémantique dans certaines agrammaticalités. Par exemple, si l'agrammaticalité est clairement syntaxique en (3), en raison de problèmes de coréférence, elle est déjà plus difficile à déterminer en ce qui concerne le critère thêta :

(3) a. *Je s'appelle Benjamin.

b. *Il_i lui_i obéit.

(4) #Il éternue son rhume.

En (4), est-ce la sémantique ou bien la syntaxe d'*éternuer*, qui ne prévoit pas de complément ? On peut se poser la question, puisque la syntaxe de certains verbes inergatifs est connue pour être souple :

(5) a. Le vendredi après-midi ? elle danse.

b. Le vendredi après-midi ? elle danse le tango.

Il me semble bien que, dès lors que la sémantique le permet, la syntaxe de ces verbes ne freine pas l'apparition d'un complément. C'est pourquoi je dirai qu'en (4), c'est la sémantique qui empêche d'accepter la phrase. Il faudrait juste trouver un sens à *éternuer* qui convienne, comme pour *danser* en (5b), pour n'avoir plus rien à reprocher à (4).

Ces problèmes de jugement s'illustrent bien avec l'étude d'énoncés tangents du français actuel. Prenons le cas suivant :

(6) Il a réparé après sa voiture.

Il s'agit d'une tournure non-standard. C'est-à-dire que si on ne l'a pas déjà rencontrée et comprise, on est prêt à lui mettre un astérisque. En fait, la syntaxe n'y est pour rien, et ce devrait être un dièse, pour qui ne la comprend pas, puisqu'il lui manque juste la sémantique adéquate qui donne du sens à la phrase. En fait, ici, le syntagme prépositionnel *après sa voiture* empêche une interprétation télique du prédicat *réparer* :

(7) a. Il a réparé sa voiture pendant une heure / en une heure.

b. Il a réparé après sa voiture pendant une heure / *en une heure.

Le problème est encore compliqué quand on considère le fait que la France est un pays de culture écrite où le taux d'alphabétisation dépasse quatre-vingt-dix pourcents. *« La langue est une et indivisible, comme la république. »* proclame la constitution française. C'est dire à quel point la norme et le standard comme modèle de langue sont ancrés dans l'esprit des Français. Par l'étude de considérations historiques, culturelles et politiques sur de nombreuses langues, les linguistes, et ceux du français parmi eux, se sont détachés du mythe de la langue unique et stable dans le temps et l'espace. Il n'en reste pas moins vrai que les premiers jugements auxquels les petits français sont confrontés sont des

jugements quant à la norme. Ce sont des « on ne dit pas », des « il faut dire », des « ça n'est pas français », et des « mais tu vois bien que c'est logique » (même et surtout quand ça ne l'est pas) qui bercent leur apprentissage de la grammaire. Qu'il est difficile de se défaire de ces préjugés ! Et, dès lors, comment faire vraiment confiance à des jugements de grammaticalité ?

0.4 Plan du mémoire

Dans un premier chapitre, je présenterai le cadre de travail dans lequel je me situerai par la suite. L'hypothèse adoptée (la diglossie chez les francophones) sera amenée sur les plans linguistique et sociolinguistique.

Le second chapitre sera une illustration des implications linguistiques majeures de l'hypothèse défendue à travers un parcours des points de la langue qui sont traditionnellement traités quand on discute de français parlé et qui font débat.

Dans le troisième chapitre, j'éplucherai un des points évoqués dans le second chapitre (la morphologie du nombre dans le syntagme nominal) pour voir en quoi l'hypothèse diglossique permet de faire avancer le débat linguistique sur le sujet.

Enfin, la conclusion viendra faire un bilan du mémoire avant de dessiner mon projet de recherche pour une thèse de doctorat, qui gardera le même cahier des charges, mais se donnera tous les moyens nécessaire pour le remplir.

Chapitre 1 Interpréter la variation linguistique des francophones

1.1 La problématique

L'observation qui est à la base de la problématique est évidente et claire : il y a chez les francophones une variation linguistique forte, tant sur les plans diatopique et diastratique (variations inter-locuteurs, géographiques et sociologiques) que sur le plan diaphasique (variations intra-locuteur).

Les régionalismes sont des exemples bien connus de variations diatopiques. Que l'on songe par exemple au vocabulaire des jurons québécois ('Ostie !' vs. 'Merde !'), aux germanismes alsaciens ('Je lui aide.' vs. 'Je l'aide.') ou encore au pronom objet neutre dans la région lyonnaise ('La voiture ? On y nettoie toutes les semaines.' vs. 'On la nettoie.'). Les variations diastratiques et diaphasiques se confondent allègrement. Il est très fréquent qu'un couple de phrases (comme 'Il n'est pas évident qu'il vienne.' vs. 'C'est pas évident qu'il va venir.') illustre une variation inter-locuteurs aussi bien qu'intra-locuteur. Deux locuteurs peuvent se démarquer sociologiquement parce que l'un utilise la première tournure et l'autre la seconde. Mais un même locuteur peut opposer dans ses propres productions ces deux phrases parce qu'il ne les sélectionnera pas pour les mêmes contextes d'énonciation. Les paires lexicales sont une autre illustration bien connue des variations à la fois diatopiques et diaphasiques ('pisser/uriner', 'clamser/mourir', 'chtarbé/fou', etc.).

Les variations diaphasiques sont celles qui vont m'intéresser dans ce travail. La question que je vais poser est la suivante :

(8) *Pourquoi et comment, dans le contexte du français contemporain, ses locuteurs utilisent-ils des structures langagières si variées, tout en en maitrisant si bien les variations ?*

Je décrirai également ces variations et leur sélection en fonction des contextes, notamment en proposant que l'opposition est loin de se limiter à la dichotomie écrit-parlé.

L'hypothèse formulée sera radicale. J'illustrerai son pouvoir heuristique, dans les chapitres 2 et 3, dans plusieurs domaines de la langue, et je tenterai d'en comprendre les tenants et les aboutissants, d'en dégager l'intérêt tant sur l'aspect théorique que pratique, puis d'en envisager déjà les possibles reformulations qui limiteraient son pouvoir.

1.2 Approches diverses

En somme, quels sont les découpages proposés à l'intérieur des productions langagières intercompréhensibles des francophones ? Cette problématique de la variation multiple en français est bien connue des linguistes. Pour répondre à la question, les arguments avancés sont variés.

1.2.1 L'approche conservatrice

La conception conservatrice de la langue française, qui sera stigmatisée ici, est hélas je crois celle que l'on m'a enseignée, ou tout au moins à laquelle on m'a laissé croire, depuis les premières années d'école primaire jusqu'aux études littéraires du lycée. Cette conception m'apparait comme s'il y avait une entité autonome, la langue française, comme construite de toutes pièces, dont les Français sont dépositaires. Ils la reçoivent en héritage, comme un patrimoine à conserver, à protéger. De façon caricaturale, on pourrait dire que nous sommes

tels des utilisateurs qui *font appel à la langue*, pour lui demander d'exprimer et de communiquer nos pensées. Il faut la respecter, cette langue. Il est tout à fait incompréhensible que les fautes existent, puisque chaque mot, chaque règle, est une évidence de logique ; ce qui fait dire et penser que les fautifs ne connaissent pas la logique, et qu'il est quand même incroyable de mal parler et écrire sa propre langue, comme si on n'avait pas bien lu et compris le manuel d'utilisation. On en est alors presque indigne, voire déshérité.

La « main invisible de Grévisse » contrôle et juge tout, afin que soit préservé le *bon usage* de la langue, face à ses mauvais usages. Un puriste passe, et soudain chacun doit ranger ses « par contre » et ses « je m'en rappelle », sans quoi il s'expose à ses foudres. On résumera cela en deux points : (i) ce qui n'est pas du standard n'est pas vraiment du français, (ii) c'est un mauvais usage de langue. On verra que je me positionnerai plutôt en faveur de (i), en précisant que ce n'est pas du français *classique*, alors que je contredirai (ii) en proposant qu'il s'agit du bon usage d'une *autre* langue.

Il est clair que cette vue conservatrice est complètement dépassée chez les linguistes.

1.2.2 Quelques approches de la linguistique

Deux démarches linguistiques au moins sont proposées pour traiter de la variation en français.

1.2.2.1 Approche distributionnelle

Cette démarche fait la part belle au standard, et encore plus à l'écrit, et cherche à comprendre pourquoi il existe des *écarts* par rapport à ce standard et comment le non-standard en dérive. On justifie d'avoir une langue parlée différente de la langue écrite par la notion de codes. La langue française a une seule grammaire, et les codes écrit et oral implémentent cette grammaire

chacun d'une façon différente. A priori, c'est le code de l'écrit qui s'en tient le plus aux structures fondamentales du français, tandis que le code de l'oral s'en éloigne. Ce sont les circonstances dans lesquelles se fait la communication orale qui permettent des aménagements. Le contexte informationnel et le fait que les allocutaires soient en présence les uns des autres donnent la possibilité au locuteur de s'affranchir de certaines contraintes grammaticales. L'oral est moins exigeant que l'écrit pour assurer une communication sans ambiguïté, et il crée donc des contextes où par exemple on peut se passer du *s* de pluriel ou du *ne* de négation. C'est ce qu'on a appelé les *traces d'oralité*. Le fait, par exemple, qu'un locuteur soit en mesure de révéler occasionnellement un *t* à la fin des verbes du deuxième et du troisième groupe par une liaison ('il est-t-arrivé') est mis en avant pour montrer que c'est sa présence, aussi fréquemment silencieuse soit-elle, dans la grammaire de ce locuteur dans toutes les situations qui permet à ce locuteur d'avoir les deux réalisations toujours possibles.

Cette approche souffre de plusieurs difficultés majeures. Il est compliqué de donner une description unifiée de toutes les formes linguistiques représentant une même variable langagière, par exemple toutes les formes possibles pour l'interrogation. Elle explique mal également certaines difficultés de l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe grammaticale. Des enfants (et les adultes qu'ils deviennent) peuvent avoir une très bonne expression orale mais de gros problèmes d'expression écrite, dépassant très largement le cadre de subtilités orthographiques reconnues pour leur non-corrélation avec des difficultés cognitives, et atteignant même la syntaxe. Ceci est complètement paradoxal dans l'approche par les codes : comment est-il possible d'avoir acquis la grammaire du français (par l'oral) et de se comporter à l'écrit comme si on ne l'avait finalement pas acquise ? D'ailleurs, des enseignants remarquent l'intérêt pour leurs élèves d'aborder l'apprentissage du français écrit avec les méthodes de l'enseignement des langues étrangères, c'est-à-dire en

construisant de bout en bout une nouvelle compétence langagière chez ces élèves.

Surtout, on n'est hélas pas sûr que derrière les notions de code, d'écart, de niveau de langue, les idées de *faute* ou de *qualité* de langue ou de grammaire, intolérables en linguistique, ne soient sous-entendables et récupérables. Finalement, « la théorie des deux codes de Bernstein (1977), vivement critiquée en son temps devant ses (très réelles) faiblesses linguistiques » (Gadet, 2000) rebute de nombreux linguistes, qui veulent s'affranchir de l'idée que dans la situation linguistique français contemporaine, l'écrit et l'oral *doivent* ressortir de la même grammaire :

> De multiples mirages encombrent l'approche de la langue parlée. L'idée très néfaste des deux codes, « code écrit et code oral », répandue vers les années 1970 dans le sillage de notions simplettes sur la communication, les codes et les messages, faisait croire à une transposition directe entre ce qui se dit et ce qui s'écrit. Elle est peut-être encore vivace. (Blanche-Benveniste 1997, p 147).

1.2.2.2 Le droit de cité du français parlé : remettre en cause l'unicité linguistique de la langue française

Un bouleversement est venu des travaux des trente dernières années sur ce qui s'est appelé le *français parlé*. La démarche a été menée pour démontrer un fait crucial, l'étudiabilité grammaticale du parlé.

> Si, du côté de la *quantité*, c'est indéniablement la langue parlée qui l'emporte, c'est au nom de la *qualité* qu'on l'écarte. De nombreux préjugés pèsent sur la langue parlée française. Les jugements peu informés y voient surtout un réservoir de fautes contre les bonnes normes puristes et une menace pour l'évolution. Alarmer le public sur les « ravages » de la langue parlée est un lieu commun des journalistes. Les linguistes ne s'y sont intéressés que tardivement. (Blanche-Benveniste 2003, p. 317).

Enfin, on comprend comment gérer certaines des particularités du parlé. En premier lieu, c'est une nouvelle transcription qui fait avancer les choses. Blanche-Benveniste et Jeanjean (1987) nous expliquent quoi faire devant une transcription linéaire d'enregistrement, qui contient tous les ratés, toutes les redites, hésitations, interruptions, etc. En utilisant une disposition paradigmatique plutôt que syntaxique, on peut donner à un enregistrement une apparence de brouillon de texte écrit, dans lequel l'auteur n'a pas encore effacé les traces de construction de ses phrases. Il est facile alors de dégager une séquence maximale, celle qui a été enrichie petit à petit par le locuteur, et cette séquence sera presque toujours grammaticale, ce qui résout notamment le problème des jugements de grammaticalité des génératívistes. On s'est donc donné les moyens d'étudier la langue parlée pour ce qu'elle est, et non plus pour ce qu'elle devrait être. Débarrassé de tout préjugé venant de l'écrit, on peut s'adonner à cette activité passionnante : la description d'une langue presque inconnue (pour la linguistique).

Comme il avait été pressenti depuis longtemps (cf. Queneau 1965), notamment par des interrogations sur l'orthographe et particulièrement l'orthographe grammaticale (cf. entre autres Blanche-Benveniste et Chervel 1969), ce qu'on doit mettre en place pour décrire la grammaire du français parlé s'éloigne fortement de la typologie utilisée pour la description de la grammaire du français écrit.

> La langue parlée, n'ayant pas d'équivalent des marques orthographiques, en particulier pour le genre, le nombre, la conjugaison et pour une bonne partie des règles d'accord, serait donc privée d'organisation grammaticale.
>
> On peut montrer qu'il n'en est rien, mais que l'organisation de la morphologie est très différente dans les deux cas. Du reste, si l'écart n'était pas si grand, les Français n'auraient pas tant de difficultés avec leur orthographe grammaticale. (Blanche-Benveniste 2003, p. 326).

On reconnait donc une nouveauté grammaticale à ce français parlé. Le débat est lancé, et tous les domaines de la langue sont revisités. Alors, la question qui anime ce mémoire apparait sur le devant de la scène :

> [Les linguistes] se sont demandé si, en raison des grandes différences ressenties entre le parlé et l'écrit, il fallait considérer qu'il existait désormais deux langues, avec deux grammaires distinctes. Les Français seraient-ils atteints de *diglossie* (usage concurrent de deux langues de statuts différents) ? (Blanche-Benveniste 2003, p. 317, je souligne).

Mais il semblerait que peu de linguistes souhaitent adopter une position radicale. Claire Blanche-Benveniste, pourtant peu connue pour se laisser aveugler par l'écrit, ne pense pas voir apparaitre une nouvelle syntaxe dans le français parlé :

> En revanche, la syntaxe de la langue parlée a peu de particularités qui ne pourraient pas être représentées dans la langue écrite. C'est une question de niveau de langue plutôt qu'une répartition entre oral et écrit. Mais la prosodie (intonation, pause, rythme, intensités) apporte des indications que la langue écrite ne connaît pas. (Blanche-Benveniste 2003, p. 326).

1.3 Les pieds dans le plat : la diglossie

Je ne suis pleinement convaincu par aucune des approches qui ont été proposées. Mais en fait, si l'on lit entre les lignes de différents auteurs, une nouvelle voie apparait. Elle consiste en deux points : (i) reconnaitre un ensemble de faits non-standard comme ayant sa propre cohérence et pouvant donner lieu à une description grammaticale et typologique ; (ii) reconnaitre une portée non plus locale mais plutôt nationale de ces faits, c'est-à-dire que cet ensemble de faits non-standard constitue une nouvelle donne qu'on sera amené à considérer comme

la langue maternelle des francophones. Sur le premier point, Anne Zribi-Hertz[9] s'exprime clairement sur

> la nécessité [linguistique] de reconnaitre le dialecte francilien, [… pour ne pas] en abandonner la description à la sociolinguistique.

Et sur le second point, c'est Françoise Gadet qui s'engage :

> Je pense que se constitue peu à peu une forme de langue parlée qui doit assez peu aux variétés régionales (sauf pour quelques traits persistants, typiques d'une région), sans doute davantage au parlé dans ses aspects les plus ordinaires, voire à ce qu'on a appelé la langue populaire. (Gadet, 2000)

Je vais donc me jeter à l'eau et explorer l'idée à la fois que les formes non-standard du français méritent des considérations linguistiques et que ces formes sont assimilables à un nouveau stade de l'évolution du français qui cohabite verticalement avec le stade précédent qu'est le français standard issu de la période classique.

1.3.1 Choix de vocabulaire

Avant de poursuivre la description des faits de variation en français contemporain, il faut faire un choix de vocabulaire. On a vu que la langue non-standard, outre ce terme « non-standard », est plus ou moins indifféremment désignée par français « parlé, oral, populaire, non-conventionnel, avancé, dialectal, … ». Au contraire, la langue standard est un français « écrit, conventionnel, neutralisé, savant, … ». Dans le soucis de me démarquer de tous ces termes, auxquels je reproche une certaine imprécision et de sous-entendre quelques préjugés, je vais comparer la situation du français avec la situation actuelle du grec. Au cours du vingtième siècle, deux langues, ou plutôt leurs défenseurs, se sont livrées à une bataille, dont l'enjeu était très passionnel pour les Grecs, pour savoir quelle devait être la langue légitime de la Grèce. La

[9] Tiré de l'exemplier d'un exposé donné à Amsterdam le 21/02/2003.

katharevousa (du grec ancien καθαρός : « pur », qui a donné le prénom Catherine) est la langue savante, c'est-à-dire le grec ancien (voulu classique par ses utilisateurs, bien que dans sa forme actuelle il en diffère assez, par exemple dans l'inventaire des voyelles), et elle s'oppose à la *démotique* (du grec ancien δῆμος : « peuple »), qui est la langue populaire. La démotique, qui n'est autre que ce que nous appelons *grec moderne*, a gagné. C'est-à-dire qu'elle a acquis une légitimité à être écrite, et que les Grecs assument mieux cette cohabitation :

> La "catharevousa" […] est usitée par les journalistes et les fonctionnaires ; la "démotique" […] par les poètes. (Queneau 1965, p. 48).

C'est ce conflit entre purisme et démotisme que je voudrais reconnaitre dans la situation française contemporaine. Voilà pourquoi je propose de nommer les deux langues que je voudrais confronter « français classique » et « français démotique ». L'adjectif *démotique* a sensiblement la dénotation de *populaire*, mais il a l'avantage de n'en avoir en aucun cas la connotation péjorative. Le terme isolé *français* prendra un sens générique. Français classique et français démotique seront repris par la suite par les initiales FC et FD.

1.3.2 Hypothèse sur la variation linguistique des francophones

Il s'agit ici de proposer une vue de la compétence linguistique des francophones, reposant sur un parti pris fort, celui d'une diglossie. Il faut donc montrer qu'une répartition du FC et du FD entre les fonctions H et B est plausible sociologiquement parlant, et souhaitable, linguistiquement parlant. C'est vraisemblablement une telle répartition que Claire Blanche-Benveniste propose à travers son expression « français du dimanche ». Cette expression veut dire que les Français sont capables de s'exprimer différemment selon la situation, et que ceci est complètement codifié. On sait quand porter ses beaux habits, ceux du dimanche, et quand ne pas les porter, et se tromper est assez incongru. De

même, on emploie sa belle langue au bon moment, et on l'évite quand elle ne convient pas.

Tout d'abord, il faut répertorier les fonctions H et les fonctions B censées être remplies respectivement par le FC et le FD. Les fonctions proposées par Ferguson (1959) ont en effet besoin d'être nuancées pour être adaptées à la France linguistique contemporaine. Pour les fonctions H, on retiendra les écrits savants, l'enseignement (surtout de la grammaire), la littérature, l'administration et le droit, les médias de l'information (presse écrite, radio, télévision), les prises de parole en public ou dans des contextes officiels (par exemple lors d'une soutenance de thèse) ; on ne retiendra pas la religion, dont l'influence est devenue minime. Les fonctions B sont quant à elles la conversation courante, à laquelle on peut associer les nouvelles formes de communication écrite libre comme l'email, le *chat*, les SMS, la littérature populaire, dont par exemple la bande dessinée, voire la publicité. Il y a quelques domaines où les choses sont moins claires. Par exemple, les dialogues de cinéma et de séries télévisées et les textes de théâtre sont pris entre deux feux : d'une part, ils sont destinés à être dits et à refléter une certaine réalité de conversation courante, d'autre part ils sont soumis à un contrôle plus ou moins conscient puisqu'il passent par une phase écrite et que toute utilisation écrite de la langue destinée à être publique va être surveillée sur la forme.

Les autres critères aussi collent plutôt bien. Le FC est bien seul détenteur du prestige ; il a un héritage littéraire gigantesque, et celui du FD est très mince, même anecdotique ; le FC est explicitement enseigné tandis que le FD est une langue maternelle ; le FC est complètement standardisé et normé, et même légiféré, alors que le FD est laissé à la liberté des locuteurs ; enfin, le critère de stabilité reste discutable, tant le débat n'est pas tranché sur l'histoire récente du français. Le tableau ci-après résume l'hypothèse.

	Français de la semaine Grammaire maternelle / première Français démotique	Français du dimanche Grammaire normée / seconde Français classique
Écrit	Écrits non-normés, non-lettrés, type *chat*, SMS, BD et autres représentations écrites de dialogues	Ecrits normés, lettrés, corrigés (entrevues mises par écrit)
Oral	Productions spontanées, en conversation, libres, sans le soucis de la forme	Production préparées, en public, sur un ton dogmatique, éloquent …
Fonctions	B : conversation, littérature populaire	H : écrits savants, enseignement, littérature conventionnelle, administration et droit, médias de l'information
Prestige	Non	Oui
Héritage littéraire	Non	Oui
Acquisition	Langue maternelle	Langue d'enseignement
Norme	Pas de norme	Standardisation totale

Ajoutons une touche personnelle à ce tableau :

Répartition	Tous les locuteurs	Les locuteurs complètement alphabétisés, voire seulement les lettrés

Séparer ce qui ressortit du FC, du FD, ou d'un dialecte local proche du français (tel le poyaudin) amène à débattre sur de nombreux points. Barra-Jover (2003) se place entièrement dans l'hypothèse diglossique. Pour soutenir son propos sur l'évolution des négations et des interrogations entre le FC et le FD, il

propose une datation des faits : pour lui, le passage d'une négation verbale double à une négation de constituant simple (cf. chapitre 2.3.1 ci-dessous) s'est principalement déroulé au cours du vingtième siècle. Un de ses arguments est la cohabitation de la négation verbale double dans l'œuvre d'Henri Monnier (dix-neuvième siècle), notamment dans les *Scènes populaires*, avec de nombreuses constructions dites populaires, dans les dialogues concernant les personnages dits … populaires. Quelqu'un qui a pu aussi bien saisir des traits de langue non-standard n'a pas pu laisser passer la négation simple. Seulement, je conteste quelque peu l'idée de considérer la langue de ces personnages comme du FD. Des phrases telles que « Quoi qu'i dit ? » m'évoquent beaucoup plus un parler d'oïl quelconque qu'un état hypothétique du français, à une certaine distance entre le francien et le FD. Il se peut donc que Monnier ait saisi une cohabitation horizontale entre le FC et un parler d'oïl, plutôt qu'une cohabitation verticale entre le FC et son descendant, le FD. Du coup, les négations verbales doubles reportées par Monnier ne sont peut-être pas à mettre dans la chronologie de l'évolution de la négation en français.

Après avoir montré que la situation sociolinguistique française rend plausible l'idée d'une diglossie, il faut maintenant s'attacher à donner les fondements linguistiques qui vont corroborer l'hypothèse sur le point qui veut que les deux variétés de langue H et B mises en cause ont deux grammaires bien distinctes typologiquement, et non-reliables par de simples considérations d'implémentation. Ce sera l'objet des deux prochains chapitres.

Chapitre 2 Traits de caractère du français démotique

Pour alimenter l'idée de deux grammaires, il faut étudier systématiquement tous les domaines de la langue qui expriment formellement une grammaire : la phonologie, la morphologie et la syntaxe. Les quelques sujets particuliers que je vais parcourir dans ce chapitre n'ont pas pour but d'être une étude exhaustive de la question, ni de représenter une grammaire du FD. Il s'agit simplement de dessiner le projet d'une recherche dans laquelle je souhaite me lancer à l'occasion d'une thèse de doctorat. Pour ces raisons, chaque paragraphe sera bref et ne s'appuiera que sur une bibliographie sommaire.

2.1 La phonologie

Le fait que le FC ait une pratique principalement écrite ne doit pas masquer le fait qu'il ait une réalité phonique, et donc une organisation phonologique. C'est pourquoi il est légitime de prendre appui sur la phonologie pour comparer le FC et le FD. Et à mes yeux, un point peut illustrer mon propos. Il s'agit de la phonologie des diphtongues, et de ses corrélations avec le statut phonémique de yod.

2.1.1 La diphtongue

Une diphtongue est la réalisation de deux timbres vocaliques successifs au cours de l'émission d'une seule voyelle. Par exemple, en anglais, le mot *fight* ('bagarre') se prononce avec une voyelle qui commence avec le timbre [a] et se termine avec le timbre [ɪ] : [fa͡ɪt]. Il ne s'agit pas de deux voyelles en hiatus, comme [a] et [i] dans [ma.is] ('maïs'). D'un point de vue formel, ce qu'on constate, c'est la présence de deux voyelles successives remplissant la position d'une seule voyelle dans la structure syllabique :

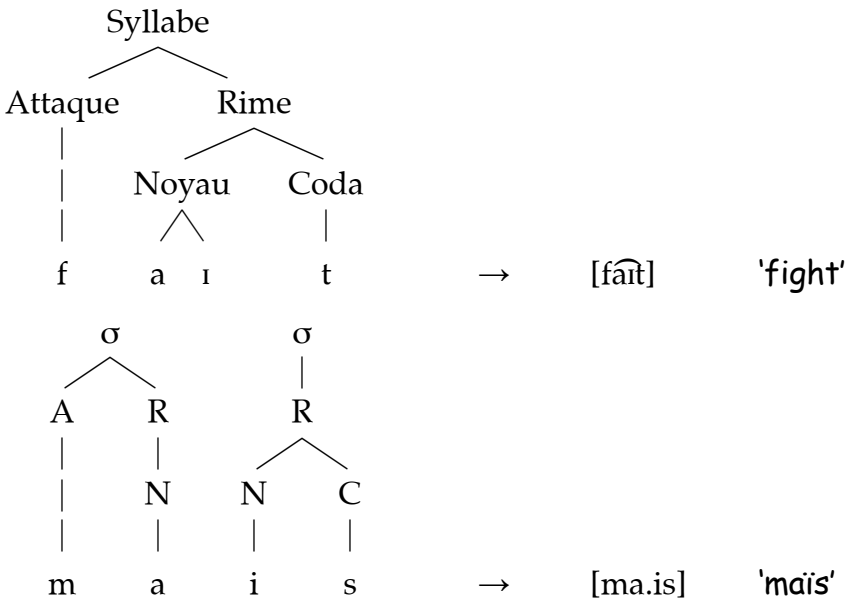

On se réfèrera par exemple à Kaye et Lowenstamm (1984) pour un traitement simple des diphtongues en français.

2.1.2 Trois diphtongues de l'ancien français et leurs conséquences sur trois paradigmes verbaux

L'orthographe lexicale trahit la présence de trois diphtongues de l'ancien français qui ont évolué différemment. Il s'agit de trois diphtongues dont la deuxième voyelle est I. La première n'est plus une diphtongue aujourd'hui : AI > E, comme dans *aimer* ou *maitre* ; elle a perdu toute présence du I. Dans la seconde, le O s'est élevé en U tandis que le I s'est abaissé successivement en E puis en A : OI > UE > UA, comme dans *noix* ou *voile* ; il s'agit encore d'une diphtongue aujourd'hui, mais où le I a également été perdu. Enfin, la troisième est restée inchangée : YI > YI, comme dans *nuit* ou *fortuit*.

Les trois paradigmes verbaux de *payer*, *noyer*, et *appuyer* sont le résultat de l'évolution des diphtongues AI, OI et YI de l'ancien français. En FC et en FD, les alternances de radical ne sont pas tout à fait identiques. On peut y voir un stade différent de l'évolution de ces diphtongues et on cherchera une corrélation avec le statut phonémique de la semi-consonne *yod*, ([j]).

(9) les trois paradigmes en question, en FC et en FD :

radical	FC			FD			Exemples
court	[pe]	[nwa]	[appɥi]	[pɛj]	[nwaj]	[appɥi]	paie/paye – noie – appuie
long	[pɛj]	[nwaj]	[appɥij]	[pɛj]	[nwaj]	[appɥij]	payez – noyez – appuyez

Deux points précis sont discutables. Dans la langue standard, il est déjà admis que le radical court de *payer* puisse être [pɛj]. Mais il s'agit d'une tolérance ; sa pratique n'est d'ailleurs pas généralisée dans les productions orales de FC. Les puristes se refusent à y céder. En FD, on doit concéder que [nwaj] comme radical court de *noyer* n'est pas parfaitement généralisé, face à [nwa], et que certains locuteurs le contesteraient fortement.

2.1.3 Analyse

Pour obtenir une description de ces faits de FC et de FD, on va chercher des entrées lexicales et un mécanisme dérivationnel, basé sur des règles, en supposant qu'un traitement par la phonologie des contraintes dégagerait les mêmes interrogations quant aux diphtongues et à yod. On se donne comme point de départ pour l'analyse le cas d'*appuyer*. Il est presque très simple. L'apparition de yod est décrite ainsi : le radical de *appuyer* se termine par l'archiphonème /I/ (/apYI/) ; on suppose que cet archiphonème est responsable de la présence de tout [i] ou [j] au niveau phonétique en français, en fonction de sa position dans la structure syllabique, [i] étant sa réalisation en position de noyau, [j] en position d'attaque ou de coda ; deux éléments contextuels dans le cas d'*appuyer* concourent à faire apparaitre les deux réalisations. D'une part, sa présence dans la diphtongue /YI/ oblige sa réalisation comme noyau, comme l'aurait fait la présence d'un groupe de consonnes obstruante-liquide dans le contexte gauche. D'autre part, certaines formes verbales créent un contexte dans lequel une voyelle suit /I/, faisant un hiatus qui doit obligatoirement être réparé dans la

phonologie du français. Pour cela, /I/ s'étend à la position d'attaque de la syllabe suivante. Ce phénomène s'appelle *yod de liaison* :

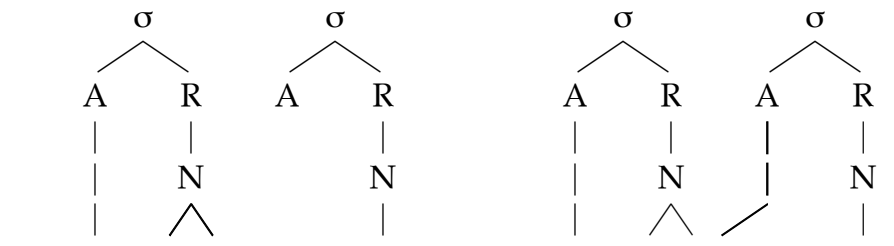

[a.pɥi.je] 'appuyez'

Il se trouve aussi dans :

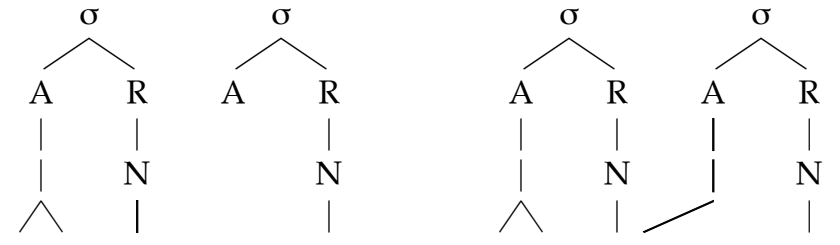

[pli.je] 'pliez'

Le yod qui apparait en surface n'a donc pas de segment le représentant directement dans la forme sous-jacente.

En FD, les deux autres paradigmes ne font pas appel au yod de liaison, et le yod qui apparait en surface est la réalisation directe d'un archiphonème /I/ sous-jacent. Les radicaux /nwaI/ et /peI/ sont donc soit dans un contexte qui réalise /I/ comme yod de coda, soit dans un contexte qui le réalise comme yod d'attaque. Le fait qu'il ne soit jamais en position de noyau vient du fait qu'il suit des voyelles avec lesquelles il n'est pas prévu qu'il forme une diphtongue :

[nwaj] 'noie' [nwa.je] 'noyez'

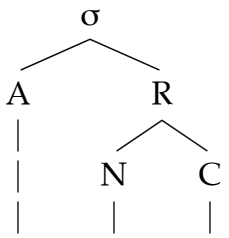

[pɛj] 'paie'

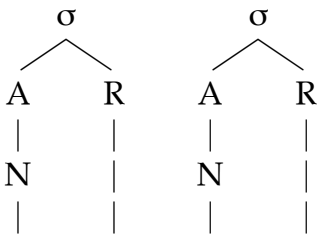

[pe.je] 'payez'

Dans le cas du FC, les paradigmes de *noyer* et *payer* présentent exactement l'alternance d'un yod de liaison. Pourtant, il ne suit pas un [i] en surface. Évidemment, c'est l'évolution générale dans toute la langue des diphtongues mises en cause qui a laissé seul ce yod, trace d'un /I/ de diphtongue disparu. On doit néanmoins lui trouver une représentation en synchronie. Posons les vraisemblables représentations sous-jacentes suivantes pour les radicaux de *noyer* et *payer* : /nwaI/ et /peI/. S'il faut qu'en surface yod alterne avec *zéro*, alors donnons lui cette possibilité en en faisant un segment latent, comme on le fait déjà pour des consonnes (/nwa(I)/ et /pe(I)/). Et comme dans le cas d'une consonne latente, il apparait dans les formes à radical long (cf. le (t) dans [ba] - [bate], 'bat – battez').

En observant deux comportements distincts de l'archiphonème /I/, dont un est connu seulement chez les consonnes, on n'a rien fait d'autre que montrer l'existence de deux phonèmes distincts, /i/ et /j/.

Les trois paradigmes étudiés montrent qu'il faut envisager /I/ différemment en FD et en FC. Loin d'être un traitement complet du sujet, cette petite analyse des faits décrits en (9), qui ne sont qu'une partie des interactions entre la morphologie verbale et les diphtongues, laisse envisager que la phonologie peut-être un point d'étude intéressant et utile dans l'optique de démarquer le FD du FC.

2.2 La morphologie

Le débat autour de la morphologie peut être assez bien cerné ainsi : peut-on et doit-on considérer l'orthographe grammaticale du FC comme base pour la description de la morphologie du FD ? ou bien est-il préférable de reprendre un point de vue naïf, quitte à aboutir à des descriptions répondant à une typologie différente de celle du FC ?

2.2.1 Morphologie verbale

Sous forme d'une liste de points de divergence, on présentera un ensemble de problèmes que pose la comparaison du FC et du FD pour la morphologie verbale.

1. Le FD ne connait plus le passé simple que dans des cas très précis : les récits dans un passé non daté à la troisième personne (type *contes de fées*). Les fonctions remplies par le passé simple dans le FC sont assumées par le passé composé en FD. Or, ce temps existe aussi en FC. Comment le FD fait-il pour parvenir à exprimer des choses qui demandent deux temps distincts en FC pour être satisfaites ? D'une façon encore plus flagrante, le FD se passe complètement de l'usage de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif. À nouveau, comment s'organise-t-il en leur absence ?
2. Les flexions verbales du FD présentent trois nouveautés. Elles sont tout d'abord moins variables d'un verbe à l'autre. S'il est convenu qu'en FC il y a plusieurs groupes de conjugaison, avec des séries de flexions verbales distinctes, on peut se demander s'il est envisageable que le FD ne connaisse plus qu'une seule conjugaison. Pour cela, il faut admettre, par exemple, que tout ce qui peut faire croire au présent à des *-t* de troisième personne aux deuxième et troisième groupe (liaisons et autres) n'est qu'une illusion due à l'emploi intempestif de FC. Les travaux de morpho-phonologie de Boyé (2000)

se donnent pour but de montrer qu'en FD les différents paradigmes de conjugaison sont des artifices provoqués seulement par des comportements phonologiques fort variés des radicaux verbaux au contact des désinences.

3. Ensuite, les flexions verbales ne contiennent plus de consonnes latentes provoquant des liaisons. Que ce soient au présent le (z) de la deuxième et de la cinquième personne, le (t) de la sixième, ou à l'imparfait le (z) de la première et de la deuxième personne et le (t) de la troisième, ou toutes les autres, leur emploi dans une liaison doit être interprété comme une utilisation de FC.
4. Enfin, ces flexions verbales distiguent moins de personnes différentes en FD qu'en FC. Par exemple, en FC, les formes du verbe *aimer* au présent sont au nombre de cinq : *aime (1-3), aimes (2), aimons (4), aimez (5), aiment (6)*. Et si l'on convient que *on* est le successeur de *nous*, on ne trouve que deux formes en FD : [ɛm] (1-2-3-4-6) et [eme] (5).

Les réticences à l'hypothèse diglossique que provoque l'étude de la morphologie verbale se recoupent autour d'une idée centrale : les divergences constatées vont dans le sens d'un appauvrissement de la morphologie entre le FC et le FD, et pour cette raison elles donnent l'impression que le FD est moins bien loti que le FC, et elles font craindre que le FD ne soit carrément plus assez riche pour répondre aux exigences de la langue et du langage. Pour maintenir la complexité de la morphologie verbale du FD à la hauteur de celle du FC, on propose souvent que c'est en fait par les réalisations *phonologiques* de ce système que le FD s'est appauvri. Le débat entre diglossie et distribution est donc posé pour savoir qui du système morphologique ou du système phonologique mis à la disposition de la morphologie verbale est pauvre en FD. La position distributionnelle rencontre au moins un paradoxe dans l'acquisition : comment crée-t-on des catégories morphologiques aussi nombreuses à partir de réalités phonologique aussi inexistantes ? Depuis le temps que le langage et les langues

existent, et que ces dernières évoluent, faisons leur confiance, et disons-nous que ce qu'elles font n'est que ce qu'il leur est possible de faire.

2.2.2 Morphologie nominale

2.2.2.1 Le nombre

Dans le troisième chapitre, je m'attache à montrer qu'en aucun cas la morphologie du nombre du FD n'est représentable par les moyens utilisés pour celle du FC, même suffisamment aménagés. En particulier, la notion d'accord de pluriel sur l'ensemble des éléments du domaine nominal est à rejeter pour le FD. Au contraire, on a une concentration de l'information sur le nombre dans la tête du DP, c'est-à-dire que le déterminant se place comme seul à posséder véritablement une flexion de pluriel à l'intérieur du DP. Les développements du chapitre 3 explorent et nuancent ce point de vue.

2.2.2.2 Le genre

La morphologie nominale du genre est un domaine où le FD et le FC se posent des problèmes relativement équivalents. Les noms ont un trait inhérent de genre, soit masculin, soit féminin. Les adjectifs ont un trait grammatical attribué par la syntaxe et la morphologie. La distinction grammaticale de genre ne correspond qu'occasionnellement à une réalité sémantique. Les marques morphologiques de genre qui permettent d'opposer un nom ou adjectif féminin à un nom ou adjectif masculin peuvent prendre plusieurs apparences.

a) les adjectifs et les noms qui varient en longueur de radical d'une consonne ([pəti - pətit] 'petit, petite', [du - dus] 'doux, douce', [marʃã - maʁʃãd] 'marchand, marchande', [amuʁø - amuʁøz] 'amoureux, amoureuse') ;
b) les adjectifs et les noms qui ne varient pas de longueur de radical pour des raisons phonologiques, par exemple parce qu'ils se terminent par une

voyelle ou par une consonne qui n'est pas latente parce qu'elle ne rentre pas dans la catégorie des consonnes qui peuvent l'être ou pour des raisons diachroniques ([ʒoli] 'joli(e)', [ʁəbɛl] 'rebelle', [malad] 'malade').

En face de ces exemples, on a un ensemble de formes très hétéroclites avec des variations de radical qui ne se laissent pas facilement réduire à un mécanisme dérivationnel automatique comme dans les cas a) et b) ci-dessus. Au contraire, la description est rendue plus aisée si l'on suppose qu'on a carrément deux entrées lexicales distinctes, une avec un trait inhérent de masculin, l'autre avec un trait féminin. Parmi ces cas, on trouve :

c) les paires de noms sans aucune parenté lexicale ([ɔm - fam] 'homme, femme', [veʁa - tʁɥi] 'verrat, truie') ;
d) les paires de noms et d'adjectifs dont la parenté est aisée à expliquer diachroniquement, et est facile à repérer en synchronie ([fu - fɔl] 'fou, folle', [aɲo - aɲɛl] 'agneau, agnelle', [fymœʁ - fymøz] 'fumeur, fumeuse', [aktœʁ - aktʁis] 'acteur, actrice').

Enfin, la grande majorité des noms ont bien un genre inhérent mais ne s'opposent pas à un autre nom, de l'autre genre :

e) 'armoire, liberté, arbre, calendrier' ;

Même dans un domaine où on a l'habitude d'opposer masculin et féminin, celui des noms se rapportant à des personnes, certains noms sont rigides quant au genre, ce qui peut donner quelques curiosités :

(10) Comme elle était enceinte, le mannequin a épousé la sentinelle.

Pour conclure sur le genre grammatical, voyons si une tendance se dessine dans les évolutions récentes du FD. Si l'on suppose que [ʁigolo] ('rigolo') est un adjectif récent, alors on peut penser que le FD cherche une régularité dans la formation de féminin par variation de longueur de radical puisque le féminin en

est [ʁigolɔt] ('rigolote'). D'ailleurs, on peut se demander si Coluche et son histoire « rigolote, mais pas *finite* » ne confirment pas aussi cette tendance.

2.3 La syntaxe

Le français est une langue réputée analytique, et dans ce type de langues où la morphologie reste limitée, la syntaxe est le lieu privilégié de l'expression d'une grammaire. De nombreux domaines méritent d'être cités. J'en ai choisi quatre, souvent abordés sur le thème de la variation en français, qui sont la négation, l'interrogation, les propositions adjectivales et enfin les clitiques et les syntagmes arguments.

2.3.1 La négation

> According to Lemieux, the negative particle *ne* should still be considered part of the grammar of Montreal French, because speakers are still able to use it in formal styles: even working-class adolescents were found to produce many instances of *ne* in sketches they performed. The fact that *ne* is acquired only after children begin school is, according to Lemieux, immaterial. […] From a sociolinguistic perspective, the evidence seems clear: *ne* is no longer part of the vernacular linguistic system which is transmitted from generation to generation by the normal process of acquisition. (Coveney 1996, p. 90).

Dans la conclusion de son étude de la *négation en français parlé*, Coveney (1996) pose clairement les termes du débat : ou bien on croit que les deux constructions négatives des francophones (dites *avec* ou *sans ne*) font appel à une même grammaire, en se donnant les moyens d'expliquer cette option dans la langue, ou bien, comme Coveney, on croit que les deux constructions font appel à deux compétences linguistiques distinctes, l'une vernaculaire (le FD) et l'autre standard (le FC).

2.3.1.1 Arguments sociolinguistiques

Dans son corpus de type *informal speech*, qui se rapproche de la notion de FD, Coveney observe la répartition entre l'usage de la négation double (*ne V pas/plus/…*) et de la négation simple (*Ø V pas/plus/…*) là où les deux formes sont possibles, c'est-à-dire dans les négations autour du VP. Sa principale donnée quantitative est que chez les jeunes français (dix-sept à vingt-trois ans), moins de dix pourcents (8,4%) des négations verbales sont doubles, alors que chez les personnes adultes, entre vingt-trois et trente-sept ans, la particule *ne* apparait dans près d'un quart (23,9%) des énoncés négatifs. C'est le symptôme connu des changements linguistiques en cours. Cependant, Coveney fait remarquer qu'il y a plusieurs siècles que la cohabitation de la négation simple et de la négation double existe. En effet, l'enfant Louis XIII déjà (cf. Héroard, 1601-1617) employait la négation simple, qui est la construction la plus récente. Pour cette raison, Coveney veut voir la situation de la négation comme durable. C'est-à-dire que les Français modifient leur comportement linguistique face à la négation au cours de leur vie : d'une utilisation quasi-exclusive de la négation simple dans leur jeunesse, ils passent à une utilisation laissant plus de place à la négation double, à partir du moment où ils « font leur vie » (et où ils subissent la pression sociale qui pousse vers la langue écrite, dit Coveney).

Dans l'hypothèse diglossique, pour expliquer la situation que décrit Coveney, on doit supposer que l'inconscience de cette diglossie permet aux locuteurs de faire cohabiter deux grammaires dans leurs productions, et qu'ils empruntent, l'âge aidant, de plus en plus de constructions de FC dans leur FD.

2.3.1.2 Arguments linguistiques

Pour montrer la non-équivalence syntaxique entre la négation du FC et celle du FD (cf. Barra-Jover 2003), comparons les exemples suivants[10] :

(11) Elles ne sont pas toutes belles (les filles de linguistique).

(12) Elles sont pas toutes belles (les filles de linguistique).

En regardant rapidement, on peut conclure que la différence est dans le fait qu'en (11), la négation est préverbale, appuyée par un adverbe postverbal, à valeur aspectuelle (*pas* n'est pas marqué quant à l'aspect, et *plus* est marqué comme imperfectif), et qu'en (12), l'adverbe postverbal porte à la fois la négation et son propre aspect. Ceci donne les analyses en constituants suivantes (où simplement *ne* alterne avec ∅) :

(13) [Elles [$_{NégP}$ ne [$_{VP}$ sont [pas] [$_{QP}$ toutes] [$_{AdjP}$ belles]]]].

(14) [Elles [$_{NégP}$ Ø [$_{VP}$ sont [pas] [$_{QP}$ toutes] [$_{AdjP}$ belles]]]].

En y regardant de plus près, on se rend compte que dans (11) et (12), on ne fait pas passer la négation sous la portée du quantificateur universel de la même manière. Si c'est assez aisé pour (12) :

(15) Elles sont toutes pas belles (les filles d'informatique).

c'est en revanche plus difficile pour (11). Je propose (16) et (17) :

(16) Toutes ne sont pas belles (dans les filles d'informatique).[11]

(17) Aucune n'est belle (dans les filles d'informatique).

Pour obtenir l'inversion de portée, on est contraint de s'en prendre au sujet de la phrase, ce qui montre que la négation ne peut pas descendre dans l'argument

[10] Quelques exemples de ce paragraphe sont repris de Barra-Jover (2003), certains sont issus d'observations personnelles, les autres sont de mon invention.

[11] Cette phrase garde une ambiguïté, dans laquelle on ne sait qui de la négation où de la quantification universelle a portée sur l'autre. Il me semble même que l'interprétation privilégiée est celle de (11).

interne du verbe, alors que dans (15), on s'est contenté justement de faire cette descente.

D'autres faits viennent appuyer les divergences syntaxiques. Par exemple, *pas* peut se promener dans la phrase, s'en isoler et même devenir une tête d'énoncé :

(18) Ça va être pas évident.

(19) Elle s'habille pour pas cher.

(20) Ils arrivent à faire beaucoup avec pas grand chose.

(21) Est-ce que l'ONU peut régler le problème des frontières ? Et si pas l'ONU, les Américains ? (*France Inter*, pendant la seconde guerre du Golfe)

(22) Pas frais, mon poisson !? (*Ordralphabétix*, dans *Astérix*)

(23) Pas possible !

De nombreux adjectifs s'associent avec *pas* d'une façon opaque, plus encore que *évident* dans (18), comme *pas cher* (= 'bon marché'), *pas mal* (= 'bien, beau'), *pas clair* (= 'mal barré'). Inanalysables ou analysés, ils prennent des sens différents et créent des ambiguïtés :

(24) Chirac, avec l'histoire des HLM, il est pas clair !

Cette phrase a deux interprétations : ou bien le locuteur trouve que Chirac manque de clarté ('non clair') lorsqu'il s'exprime sur l'affaire des HLM de Paris, ou bien il le croit coupable de quelque chose, et pense qu'il va avoir des problèmes à cause de cela ('mal barré').

Le comportement face aux clitiques peut aussi révéler des surprises :

(25) a. Ne l'utilise pas ! b. ?L'utilise pas ![12] c. *L'utilise !

(26) a. *N'utilise-le pas ! b. Utilise-le pas ! c. Utilise-le !

[12] Ce point d'interrogation est un jugement très personnel et contesté.

Les exemples multiples de FD convergent vers une évidence : la négation du FD n'est pas verbale, mais autonome ; c'est une négation de constituant par quantificateur négatif. (12) doit maintenant s'analyser ainsi :

(27) [Elles [$_{VP}$ sont [$_{QP}$ pas [$_{QP}$ toutes] [$_{AdjP}$ belles]]]].

Il reste au moins une chose à préciser. *Pas* et *plus*, comme les adverbes de quantification, peuvent tout à fait porter sur le verbe. Dans ce cas, comme eux, ils se placent après les formes verbales fléchies et avant les formes verbales non-fléchies (infinitif et participe). En voici quelques illustrations :

(28) a. Il boit plus, depuis l'accident. b. Il boit peu, depuis l'accident.

(29) a. Il a pas bu, depuis l'accident. b. Il a trop bu, depuis l'accident.

(30) a. Il fait une cure, pour plus boire. b. Il fait une cure, pour moins boire.

On suppose que les formes verbales fléchies se sont déplacées, en surface, vers une catégorie fonctionnelle, en laissant une trace sous la portée du quantificateur de négation, comme représenté en (31) :

(31) [Il [$_{TP}$ boit$_i$ [$_{QP}$ plus [$_{VP}$ t$_i$]]]].

(32) [Il [$_{TP}$ a [$_{QP}$ pas [$_{VP}$ bu]]]].

(33) [$_{PP}$ pour [$_{QP}$ pas [$_{VP}$ boire]]].

2.3.2 L'interrogation

2.3.2.1 Les types d'interrogatives du français

La variation des interrogatives en français tourne autour de trois types de questions, chacun syntaxiquement bien démarqué des deux autres. Chaque type s'applique aux questions totales et aux questions partielles.

1. Les questions les plus anciennes du français actuel sont celles que l'on trouve dans les langues romanes : les questions par inversion du sujet et du verbe, et antéposition du pronom interrogatif pour les questions partielles. Lorsque le

sujet est lexical, on a une inversion complexe, c'est-à-dire qu'il reste à sa place et qu'un pronom sujet fait l'inversion. Le pronom interrogatif est choisi en fonction du syntagme sur lequel porte la question ; s'il s'agit du sujet, alors il n'y a pas d'inversion, et s'il s'agit de l'objet direct, l'inversion complexe est inutile. Cela donne (34) pour les questions totales et (35) pour les questions partielles.

(34) a. Arrivera-t-elle à l'heure ?

b. Marie arrivera-t-elle à l'heure ?

(35) a. Qui doit faire les courses, cette semaine ?

b. Que faisiez-vous à cette époque ?

c. Que pensait le peuple ?

d. Qui voyait-il en secret ?

e. À qui le crime profite-t-il ?

f. Comment est-ce arrivé ?

g. Pourquoi le conducteur n'a-t-il pas ralenti ?

h. Quelle méthode as-tu préférée ?

…

2. Ensuite, on a les questions qui utilisent *est-ce que*. Historiquement, leur apparition a suivi celles des questions à inversion. On les construit en plaçant *est-ce que* (ou sa variante *est-ce qui*, quand le sujet lexical ou pronominal est absent de la position préverbale, c'est-à-dire quand c'est sur le sujet que porte la question partielle) en tête de phrase pour les questions totales et juste après le pronom interrogatif pour les questions partielles. Dans ce type de questions, il n'y a jamais d'inversion du sujet.

(36) a. Est-ce qu'elle arrivera à l'heure ?

b. Est-ce que Marie arrivera à l'heure ?

(37) a. Qui est-ce qui doit faire les courses, cette semaine ?

b. Qu'est-ce que vous faisiez à cette époque ?

c. Qu'est-ce que pensait le peuple ?

d. Qui est-ce qu'il voyait en secret ?

e. À qui est-ce que le crime profite ?

f. Comment est-ce que c'est arrivé ?

g. Pourquoi est-ce que le conducteur n'a pas ralenti ?

h. Quelle méthode est-ce que tu as préférée ?

…

3. Enfin, les questions *in situ* sont celles qui sont apparues le plus tardivement. Leur construction est la plus simple à comprendre. Elle consiste, pour les questions totales, à se contenter de l'intonation montante sur l'ensemble de la phrase (cette intonation, notée à l'aide du point d'interrogation, se trouve d'ailleurs dans toutes les questions du français), et pour les questions partielles, à remplacer là où il se trouve (d'où le terme *in situ*) le syntagme sur lequel porte l'interrogation par le pronom interrogatif qui convient. Il n'y a pas de changement nécessaire dans l'ordre des mots par rapport à la phrase assertive équivalente, sauf pour le pronom interrogatif *pourquoi*, qui doit se placer en tête de la phrase. Pour que les exemples soient plus naturels, il m'a semblé utile d'employer le pronom sujet obligatoire, ce qu'on aurait aussi pu faire pour les questions avec *est-ce que*.

(38) a. Elle arrivera à l'heure ?

b. Marie / elle arrivera à l'heure ?

(39) a. Qui doit faire les courses, cette semaine ?

b. Vous faisiez quoi, à cette époque ?

c. Le peuple / il pensait quoi ?

d. Il voyait qui en secret ?

e. Le crime / il profite à qui ?

f. C'est arrivé comment ?

g. Pourquoi le conducteur / il a pas ralenti ?

h. Tu as préféré quoi, comme méthode ?

…

2.3.2.2 La répartition des types d'interrogatives

Ces trois types, qu'on appellera 1, 2 et 3, sont-ils différenciés sémantiquement et pragmatiquement, et donc sélectionnés par le contexte linguistique et discursif, comme le propose l'hypothèse distributionnelle ? ou bien sont-ils réservés chacun à des usages sociolinguistiques restreints, comme le suppose l'hypothèse diglossique ? C'est la problématique que s'est donnée Coveney (1996). Il a recueilli un corpus de type *informal speech* (à rapprocher du FD), dans lequel il a étudié les négations (cf. §2.3.1 ci-dessus) et les interrogations. Et il a proposé une réponse à la problématique : *les deux, mon capitaine*. Il a en effet constaté que le choix du type d'interrogation dans son corpus est à la fois pragmatique et sociolinguistique.

Son premier résultat est que les questions de type 1 sont rares dans son corpus (il n'en a trouvé aucune parmi les questions totales, et seulement environ dix pourcents dans les questions partielles). Elles sont pour beaucoup des restes figés et non-productifs ('Comment vas-tu ?', 'Comment dirais-je ?'). Les questions de type 2 et 3 se partagent assez équitablement les questions partielles (respectivement environ cinquante et quarante pourcents), et moins équitablement les questions totales (vingt et quatre-vingt pourcents). Ces

résultats montrent que les questions de type 1 ne doivent pas être considérées comme des faits de la conversation courante. Cela veut dire, pour l'hypothèse diglossique, que le FD ne connait pas cette construction interrogative, et donc qu'elle ne fait pas partie de sa grammaire. Ce que ne dit pas l'étude de Coveney, c'est quels types de questions font partie de la grammaire du FC. Les grammaires normatives y répondent : en FC, la « vraie » construction interrogative, c'est le type 1, l'« autre » construction possible, c'est le type 2, et le type 3 est au mieux toléré, au pire ignoré. Finalement, le FD et le FC partagent le type 2, mais le premier ne connait pas le type 1, et le deuxième le type 3. Comme la syntaxe du type 2 a quelque chose à voir avec celle du type 1, dans le sens où elle met en jeu un déplacement du pronom interrogatif vers la tête de la phrase, cette répartition des types entre FD et FC n'argumente pas complètement en faveur de l'hypothèse diglossique.

En adoptant le type 3, très innovant, le FD s'est démarqué considérablement du type 1, d'un point de vue syntaxique. Vu cet énorme basculement, pourquoi laisse-t-il cohabiter le type 3 avec le type 2, alors que ce dernier est assez conservateur, et devrait gêner, au moins un peu, comme l'a fait le type 1 ? Ce que Coveney (1996) parvient à montrer, c'est que les questions de type 2 et de type 3 tendent à remplir des fonctions pragmatiques différentes. En fonction des intentions du locuteur (par exemple, s'il veut vérifier l'état des connaissances de son interlocuteur ou donner un ordre poliment), de ses connaissances et de son désir de connaissance (demande de renseignement), bref en fonction de critères pragmatiques et discursifs, le choix de la construction interrogative est souvent limité, voire restreint à une seule possibilité.

On peut conclure provisoirement que les interrogatives permettent à la fois d'opposer partiellement le FD et le FC et de montrer que deux variantes syntaxiques, sémantiquement équivalentes, peuvent très bien cohabiter dans une

grammaire tant qu'elles ne représentent pas des doublons du point de vue pragmatique et discursif.

2.3.3 Les propositions adjectivales

La panoplie des propositions adjectivales du français est très étendue. On peut dégager deux pôles distincts et distants dans les types de propositions adjectivales que l'on trouve, mais on peut difficilement tracer une frontière nette entre ce qui serait du FC et ce qui serait du FD. Ces deux pôles sont d'une part celui que j'appellerai *relatif*, et d'autre part celui que j'appellerai *conjonctif*.

Les constructions relatives, très largement décrites dans les grammaires du français, mettent en jeu un mécanisme rappelant celui des interrogatives : il s'agit de représenter un des syntagmes de la proposition dans le spécificateur de CP par un pronom dit relatif, d'une façon assez similaire à l'antéposition d'un pronom interrogatif dans les questions. Le pronom relatif utilisé dépend de la fonction du syntagme qu'il remplace :

(40) QUE : les livres *que* Pierre a achetés

(41) QUI : la personne *qui* lui a vendu les livres

(42) À QUI : la personne *à qui* il acheté les livres

(43) LEQUEL et ses dérivés :

a. l'argent *avec lequel* il a payé les livres

b. l'association *à laquelle* il a donné les livres

c. les gens *pour lesquels* il travaille

(44) DONT : les livres *dont* il connait l'histoire

(45) OÙ : la ville *où* il travaille

…

Les exemples (40) à (45) s'analysent avec une trace :

(46) a. les livres [$_{CP}$ [$_{spec}$ que] [Pierre a achetés *t*]]

b. la personne [$_{CP}$ [$_{spec}$ à qui] [il a acheté les livres *t*]]

En face de ce mécanisme, on trouve les constructions conjonctives. Elles ne sont pas dirigées par un pronom relatif, mais par un *que* qui n'a pas de relation de coréférence avec l'antécédent de la proposition. Ménard (1988, p. 84) l'analyse comme « adverbe relatif ». Le syntagme mis en cause dans la proposition peut soit disparaitre complètement, soit être repris par un pronom dit alors *résomptif*. Très stigmatisées, quelques-unes de ces relatives peuvent sonner curieusement à l'oreille au début, mais on se convainc facilement de leur grammaticalité par des exemples connus, mais finalement passés longtemps inaperçus (au moins à mon oreille) :

(47) Renaud Sèchan (1979), *Ma gonzesse* :

Ma gonzesse,

a. Celle que je suis avec,

Ma princesse,

b. Celle que je suis son mec.

(48) Les Inconnus :

C'est toi que je t'aime.

Comme on le voit dans ces trois cas, *que* est bien l'élément stable des propositions adjectivales conjonctives, et on l'analysera comme la tête de CP. (47a) est un cas où il n'y a pas de pronom résomptif :

(49) celle$_i$ [$_{CP}$ que$_{C°}$ [je suis avec t_i]]

alors que (47b) et (48) en ont un :

(50) a. celle$_i$ [$_{CP}$ que$_{C°}$ [je suis *son$_i$* mec]]

b. c'est toi$_i$ [$_{CP}$ que$_{C°}$ [je t_i'aime]]

Chacun des exemples de relatives a son pendant parmi les exemples de conjonctives. (47a) est l'équivalent de (43a), (47b) de (44), et (48) de (40). Pour les autres, proposons-en des *traductions* :

(51) la personne qu'elle lui a vendu les livres (= (41))

(52) la personne qu'il lui a acheté les livres (= (42))

(53) b. l'association qu'il lui a donné les livres (= (43b))

c. les gens qu'il travaille pour eux (= (43c))

(54) la ville qu'il y travaille (= (45))

La répartition de ces formes entre FC et FD est floue. Il est clair que les conjonctives sont exclues du FC. En revanche le FD ne s'est pas du tout prononcé exclusivement pour les relatives ou pour les conjonctives. Ce que l'on peut détecter, c'est que certaines relatives sont privilégiées au profit de leurs homologues conjonctives. C'est le cas lorsque le syntagme concerné par la proposition adjectivale est le sujet ou l'objet direct : les relatives comme (40) sont fluides tandis que (48) semble un peu forcée. Inversement, au vu d'études quantitatives (cf. Blanche-Benveniste 1990), certaines des relatives sont en perte de vitesse en FD. Et ce sont celles qui sont réputées être les plus difficiles à maitriser (celles avec *dont* ou *lequel*, notamment), et dont le remplacement par les conjonctives est fort convenable à l'oreille (cf. (47ab)).

Pour conclure sur les relatives, je dirai qu'un travail empirique et théorique approfondi est nécessaire pour déterminer si les propositions adjectivales conjonctives constituent un fait recevable pour argumenter en faveur de la position diglossique. En effet, il ne s'agit pas d'une innovation. La cohabitation des deux constructions est reconnue dans les textes depuis la naissance des langues romanes. Pour l'ancien français, Ménard (1988) donne l'exemple suivant :

> Chus vaslés si fu fix l'empereur Kyrsac de Constantinople, que uns siens freres li avoit tolu l'empire.
>
> « Ce jeune homme était le fils de l'empereur Isaac de Constantinople à qui son frère avait ravi le pourvoir. » [Au lieu de *que … li*, on attandrait *cui*]. (Ménard 1988, p. 84)

Cet exemple a une traduction littérale en FD : « … que son frère lui avait ravi le pourvoir ». Il y a probablement des éléments de réponse à trouver en s'intéressant aux raisons qui peuvent rendre souhaitable cette cohabitation, comme ce qu'à montré Coveney (1996) pour les interrogatives (cf §2.3.2.2), et en allant voir dans d'autres langues qui ont un contraste similaire. L'anglais, par exemple, a également un adverbe relatif *that* polyvalent à côté de pronoms relatifs comme *who, which, whom*, etc.

2.3.4 Les clitiques et les syntagmes arguments

Partons de quelques exemples contrastifs :

(55) a. Marie / il lui a donné / Pierre / le livre.

b. Le colis / il l'a empaqueté / Jean.

(56) a. Pierre a donné le livre à Marie.

b. Jean a empaqueté le colis.

On notera immédiatement que (55ab) sont équivalents sémantiquement à (57a-f), mais que (56ab) n'ont pas les sens de (58a-c) :

(57) a. Pierre / il lui a donné / le livre / à Marie.

b. Le livre / il lui a donné / Pierre / à Marie.

c. Marie / Pierre / il lui a donné / le livre.

d. Il lui a donné / Pierre / le livre / à Marie.

etc.

e. Le colis / Jean / il l'a empaqueté.

f. Jean / le colis / il l'a empaqueté.

etc.

(58) a. Marie a donné le livre à Pierre.

b. Le livre a donné Marie à Pierre.

etc.

c. Le colis a empaqueté Jean.

Le contraste entre (55) et (56) est connu comme étant un contraste entre l'ordre syntagmatique (56), et l'ordre pragmatique (55). Il peut recevoir une analyse dans l'hypothèse distributionnelle comme dans l'hypothèse diglossique.

2.3.4.1 Affaire de distribution

Pour l'analyse distributionnelle, on l'a dit, ce genre de contraste se justifie non par une dualité dans la grammaire, mais par une dualité dans ses modes d'implémentation. Pour le cas présent, il s'agit de montrer que les phrases (55) privilégient l'ordre pragmatique parce que la communication est orale, en dialogue. C'est-à-dire qu'elle a lieu en présence de l'interlocuteur. C'est cette situation, où le contexte du discours est connu des participants, qui permet au locuteur de présenter les différents syntagmes de la phrase dans l'ordre qui lui convient le mieux pour faire passer son message. En général, il est considéré que c'est l'information ancienne, déjà connue, qui est présentée en premier (sauf par exemple s'il y a une mise en focus qui vient contredire l'information connue), et l'information nouvelle qui vient en dernier. Dans l'exemple (55a), on comprend alors que cette phrase est extraite d'un dialogue qui parle de Marie, et dont on dit ici qu'elle a reçu un livre de Pierre. En bref, c'est le fait que le contexte permet aux participants de rétablir sans erreur le rôle thématique de chaque argument, tant syntaxiquement que sémantiquement, qui permet au locuteur de privilégier la structure informationnelle sur la structure syntaxique. À l'opposé, en (56), la communication est supposée être en différé, soit qu'elle soit écrite,

soit qu'elle soit orale, mais préparée à l'avance. Du coup, il est moins évident pour celui qui s'exprime que le contexte de l'énonciation soit connu de ses interlocuteurs. Pour cette raison, il utilisera une syntaxe rigide, et sans ambiguïté dans l'attribution des rapports syntaxiques et sémantiques des différents éléments d'information.

Si ce traitement dans l'hypothèse distributionnelle est assez satisfaisant, d'une part il pose néanmoins quelques problèmes que je voudrais soulever, et d'autre part je voudrais vérifier que l'hypothèse diglossique présente autant d'intérêts et de motivations.

2.3.4.2 Affaire de polysynthétisme

En supposant que le contraste exposé fait appel à la même grammaire, on est assez surpris de constater que les deux constructions entrent dans des syntaxes connues qui habituellement ne sont pas rangées dans la même typologie. Le FC est réputé avoir subi une évolution depuis le synthétisme latin vers une syntaxe de plus en plus analytique. Une caractéristique importante des syntaxes de type analytique, c'est la rigidité dans l'ordre des mots, ce qu'on a bien vu en (56).

Mais observons les agrammaticalités suivantes[13] :

(59) a. * Pierre le livre a donné à Marie.

b. * À Marie a donné le livre Pierre.

etc.

(60) a. * Jean le colis a empaqueté.

b. * A empaqueté le colis Jean.

etc.

[13] Avec des virgules bien placées, certaines de ces phrases pourraient retrouver une certaine grammaticalité.

Comment se fait-il que, à partir de la syntaxe du FC, on ne parvienne pas à obtenir les effets de pragmatique invoqués initialement ? Et, de même, on ne peut revenir à une syntaxe analytique à partir du FD[14] :

(61) a. * Pierre il lui a donné le livre à Marie.

b. * Jean il l'a empaqueté le colis.

Ainsi, on se demande si l'ordre pragmatique annoncé est bien dérivé de l'ordre syntaxique analytique du FC. Et en effet, en y regardant le plus près, les exemples (55) et leurs équivalents sémantiques en (57) se laissent volontiers analyser comme des cas de polysynthétisme, un type de syntaxe connu notamment dans les langues subsahariennes. Les exemples suivants de chichewa (repris de Mchombo, 2003) vont permettre d'appréhender cette syntaxe. Ils présentent des variantes syntaxiques autour d'un même sens ('Les abeilles ont piqué les chasseurs').

(62) a. Njúchí zi-na-lúmá alenje[15]
10abeilles 10Suj-Pass-piquer 2chasseurs

b. Zi-na-lúmá alenje njúchi
10Suj-Pass-piquer 2chasseurs 10abeilles

c. * Zi-na-lúmá njúchi alenje
10Suj-Pass-piquer 10abeilles 2chasseurs

(63) a. njúchi Zi-na-wá-lúma alenje
10abeilles 10Suj-Pass-2Obj-piquer 2chasseurs

[14] *À* nouveau, des virgules pourraient rendre ces phrases grammaticales.

[15] Pour la glose :
nombres : marqueurs de classe, comparables aux marques explicitent et aux trait inhérents de genre et de nombre
Suj : clitique sujet
Obj : clitique objet
Pass : passé

b. Zi-na-wá-lúma alenje njúchi
10Suj-Pass-2Obj-piquer 2chasseurs 10abeilles

c. Zi-na-wá-lúma njúchi alenje
10Suj-Pass-2Obj-piquer 10abeilles 2chasseurs

d. njúchi alenje Zi-na-wá-lúma
10abeilles 2chasseurs 10Suj-Pass-2Obj-piquer
…

(64) Zi-na-wá-lúma
10Suj-Pass-2Obj-piquer
'Elles les ont piqués.'

D'une façon générale, ces phrases s'analysent en deux parties. Un mot polymorphémique, qu'on appellera noyau, contient, autour du lexème verbal, des informations sur le Temps-Aspect-Mode, un clitique sujet obligatoire, et un clitique objet facultatif. Autour de ce mot « gravitent » des syntagmes nominaux arguments, qui sont accordés en classe avec les clitiques précités. En (62), la présence du clitique sujet permet au sujet d'être mobile, tandis que l'absence de clitique objet prive cet objet de mobilité, en l'obligeant à se placer immédiatement après le verbe. En incorporant un clitique objet au verbe, les deux arguments ont alors toute liberté de placement dans la phrase, comme le montre (63).

C'est fascinant les parallèles que l'on peut faire entre le chichewa et le FD. Ce qui a été mis en avant en chichewa trouve un équivalent en FD. Le clitique sujet obligatoire et la mobilité des arguments en fonction de la présence d'un clitique les représentant dans le noyau verbal sont illustrés pour le FD avec les exemples (65) à (67), complètement similaires dans la syntaxe à (62) à (64) et équivalents en sens ('La guêpe piquait le chasseur.').

(65) a. la guêpe elle piqu-ait le chasseur[16]
Déf.F.S.guêpe F.S.Suj-Piquer-Pass Déf.M.S.chasseur

b. elle piqu-ait le chasseur la guêpe
F.S.Suj-Piquer-Pass Déf.M.S.chasseur Déf.F.S.guêpe

c. * elle piqu-ait la guêpe le chasseur
F.S.Suj-Piquer-Pass Déf.F.S.guêpe Déf.M.S.chasseur

(66) a. la guêpe elle le piqu-ait le chasseur
Déf.F.S.guêpe F.S.Suj-M.S.Obj-Piquer-Pass Déf.M.S.chasseur

b. elle le piqu-ait le chasseur la guêpe
F.S.Suj-M.S.Obj-Piquer-Pass Déf.M.S.chasseur Déf.F.S.guêpe

c. elle le piqu-ait la guêpe le chasseur
F.S.Suj-M.S.Obj-Piquer-Pass Déf.F.S.guêpe Déf.M.S.chasseur

d. la guêpe le chasseur elle le piqu-ait
Déf.F.S.guêpe Déf.M.S.chasseur F.S.Suj-M.S.Obj-Piquer-Pass
…

(67) elle le piqu-ait
F.S.Suj-M.S.Obj-Piquer-Pass

Pour détailler le fonctionnement de cette syntaxe, prenons un exemple plus étoffé :

(68) Julien et Thomas / le concert / elle leur en parlait pas / Sophie

[16] Pour la glose :
Déf : défini
F : féminin
M : masculin
Obj : clitique objet
Pass : passé
S : singulier
Suj : clitique sujet

Et remarquons qu'il met bien en place les mécanismes du polysynthétisme. Le mot phonologique [ɛllœʁɑ̃paʁlɛpa] est composé du lexème paʁl, du morphème de temps et d'aspect (passé et imperfectif) ɛ, du morphème de négation pa, et des morphèmes sujet (féminin, troisième personne du singulier) ɛl, objet datif (troisième personne du pluriel) lœʁ, et objet génitif (non-spécifiable) ɑ̃. Les syntagmes nominaux *Julien et Thomas*, *le concert*, et *Sophie* sont en coréférence avec, respectivement, *leur*, *en*, et *elle*.

Les relations de coréférence sont faciles à établir dans le cas de (68) : il n'y a aucune ambiguïté possible dans l'attribution des relations clitique-syntagme. Un seul clitique est féminin (*elle*), et un seul syntagme aussi (*Sophie*). Un seul clitique et un seul syntagme sont pluriels (*leur* et *Julien et Thomas*). Le syntagme restant (*le concert*) va donc avec le clitique non-spécifié pour le genre comme pour le nombre (*en*).

Il va de soi que les ambiguïtés ne sont pas toujours évitées. Dans (55a), par exemple, d'un point de vue strictement syntaxique, il n'est pas dit quel syntagme, de *le livre* ou de *Pierre*, est le donneur, puisque l'un comme l'autre sont morphologiquement au masculin-singulier et peuvent coréférer avec *il*. Du coup, le donné peut également être *Pierre* comme *le livre*. En tout cas, le receveur est bien *Marie*, puisque c'est le seul syntagme qui remplit les conditions pour être en coréférence avec *lui*. En effet, pour cela, il faut être singulier, ce qui est le cas de tout le monde dans la phrase, et soit un syntagme nominal précédant le VP (c'est le cas de *Marie*), soit un syntagme prépositionnel introduit par *à* et placé après le noyau, comme dans (57d), ce qui n'est le cas de personne en (55a). Pour l'ambiguïté entre le donneur et le donné, c'est la sémantique et même la pragmatique qui permettent de faire le choix : dans une relation donneur-donné, les humains et les livres sont connus pour être les premiers les donneurs, et les seconds les donnés. Puisque l'ambiguïté est syntaxique, il est clair qu'un contexte

suffisamment farfelu pourrait forcer l'autre interprétation (par exemple, dans un hypothétique film intitulé « La planète des Livres »).

L'organisation des clitiques dans le polysynthétisme du FD est une affaire complexe. Je vais commencer par faire la remarque qu'elle ne me semble pas être totalement équivalente aux faits de cliticisation du FC. On aura peut-être remarqué en effet qu'il n'y a pas de clitique objet accusatif dans la phrase (55a). Je crois que c'est très discutable, mais mon propre jugement de grammaticalité rendrait cette phrase agrammaticale avec un tel clitique, alors qu'elle ne le serait pas s'il s'agissait d'une phrase de FC complètement pronominalisée :

(69) a. Marie / il (*le) lui a donné / Pierre / le livre.

b. [contexte gauche : Marie_i, Pierre_j, le livre_k]. Il_j *(le_k) lui_i a donné.

Ces clitiques répondent à une organisation très contrainte. Leur morphologie montre d'étranges phénomènes, proches de ceux du catalan de Barcelone étudiés, dans le cadre de la morphologie distribuée, par Harris (1997). On trouve notamment de nombreux cas d'appauvrissement, c'est-à-dire des cas où le clitique ne possède pas toutes les flexions (de cas, genre, nombre, personne, …) en accord avec son rôle syntaxique dans la phrase et avec le syntagme argument avec lequel il entretient une relation de coréférence :

1. le clitique objet accusatif représentant un syntagme nominal partitif est *en* ; c'est lui que j'ai appelé clitique objet *génitif* :

(70) a. elles en regardent passer / des trains

b. elles en boivent / de l'eau

2. les clitiques de première et deuxième personne ne sont pas différenciés pour les cas objet accusatif et objet datif :

(71) a. il me regarde vs. il me désobéit

b. il la regarde vs. il lui désobéit

(72) a. il vous regarde vs. il vous désobéit

b. il les regarde vs. il leur désobéit

3. ils ne sont pas non plus différenciés pour le genre, ni pour les cas simples et réfléchis ;
4. à la troisième personne, seul le singulier du cas objet accusatif (*le – la*) est différencié en genre ;
5. à la troisième personne seulement, l'objet accusatif et l'objet datif fusionnent :

(73) a. je lui donne / le livre / à Marie

b. Marie / le livre / elle *(me) *(le) donne

On pourrait multiplier à loisir ce genre de faits.

Il est également difficile de comprendre comment sont régis l'ordre et la position des clitiques. S'il est clair que le sujet est toujours en tête du noyau, le reste est plus flou. On se demande bien également ce qui explique certaines incompatibilités en position pré-noyau :

(74) a. elle nous le présente

b. elle nous présente à lui

c. elle se le présente

d. elle se présente à lui

e. elle se présente à nous

(75) a. Les parents : « la baby-sitter / elle nous les garde / les enfants »

b. Les enfants : « la baby-sitter / elle ?? nous ?? garde ?? / les parents »

On trouve quoi faire avec (75a), mais pas vraiment avec (75b) (faut-il mettre « pour eux » quelque part ?).

Je finirai mon éventail de problèmes avec une observation sur la forme des syntagmes. On peut avoir des phénomènes simples comme le cas déjà vu du syntagme nominal qui devient prépositionnel quand il suit le noyau. On peut aussi

citer les syntagmes dépendants d'adverbes de quantité, qui peuvent perdre l'article défini en position post-noyau, mais pas en position pré-noyau :

(76) a. des bateaux / j'en ai pris beaucoup (G. Brassens) (des *partitif* = de + les)

b. j'en ai pris beaucoup / {de, des} bateaux

(77) a. de l'eau / j'en bois beaucoup

b. j'en bois beaucoup / {d', de l'} eau

2.4 Caractères généraux du français démotique

Comme il a été abordé, le FD se distingue fort bien du FC. Mais c'est une vision assez embellie, et qui fonctionne d'autant mieux que je l'ai exposée point par point. Il est plus difficile de garder une bonne cohérence si l'on cherche à croiser ces résultats. La négation de constituant est assez convaincante, mais le polysynthétisme radical la contrarie un peu :

(78) elles le sont toutes / pas belles

mais :

(79) a. ?ça va l'être / pas évident

b. ça va pas l'être / évident

En revanche, il est intéressant de rapprocher la morphologie verbale des faits de polysynthétisme. Comme je l'ai évoqué dans le paragraphe 2.2.1, la morphologie verbale du FD est particulièrement réduite, surtout pour ce qui concerne les marques de personne, et, comme elle vient d'être présentée, la syntaxe des clitiques est, elle, particulièrement exigeante. On peut trouver que, l'un dans l'autre, la morphosyntaxe du VP garde un bon équilibre.

Dans l'ensemble, cependant, les points que j'ai abordés ont été trop rapidement survolés pour pouvoir déjà tenter de brosser efficacement et de façon convaincante un début de portrait global du FD. Il faudra attendre des études plus approfondies pour se lancer dans cette aventure.

Chapitre 3 L'exemple du nombre grammatical dans le domaine nominal

J'ai choisi de traiter plus avant le cas de la grammaire du nombre au sein du domaine nominal. Il me semble que c'est un sujet qui illustre bien une divergence radicale entre le FC et le FD. Je vais d'abord exposer mon hypothèse dans ses grandes lignes, puis je vais l'examiner point par point en mettant en avant ce qui constitue la radicalité de la description proposée.

3.1 Sémantique et grammaire du nombre

La catégorie grammaticale de nombre ne correspond pas à la catégorie sémantique du même nom. Comme on l'a vu au paragraphe 2.2.2.1, le genre grammatical n'est finalement qu'assez occasionnellement la représentation d'une réalité sémantique (cf. exemple (10)). De même, dans une certaine mesure, le nombre grammatical peut faillir dans son rôle d'implémentation de la sémantique de nombre. Des contradictions sont possibles : *les vacances* et *les congés* sont des notions très proches. Cependant, si on peut prendre *un* ou *des congé(s)*, on ne peut prendre que *des vacances*. *Un acompte* a pour synonyme *des arrhes* … Le partitif est une notion sémantique souvent rapprochée de l'idée de nombre, opposant le massique (*du pain*) au dénombrable (*un pain*). Il n'est pas implémenté par le nombre grammatical.

C'est pourquoi je proposerai une analyse du nombre grammatical qui se libère au maximum du besoin de savoir quel nombre est sémantiquement présent, mais qui se concentre exclusivement sur le marquage explicite du nombre par des moyens morphologiques.

3.2 Hypothèse sur le nombre grammatical dans le domaine nominal en français démotique

Je soutiendrai l'idée qu'en FD le nombre est exprimé morphosyntaxiquement sur la tête du DP. Sa présence ailleurs, soit sur les noms variables au pluriel, soit à travers des liaisons, doit pouvoir être réduite à d'autres considérations. D'une part, j'évoquerai le fait que les liaisons sont des traces historiques, aujourd'hui très limitées, qui ne méritent pas une place très importante dans la grammaire actuelle. D'autre part, je suggèrerai que voir la morphologie de pluriel comme de la dérivation est peut-être envisageable dans une perspective interlinguistique et que mon hypothèse y trouverait profit.

Le nombre grammatical aura trois réalités morphologiques. Soit il n'y aura aucune marque, soit il y aura une marque de singulier, soit il y aura une marque de pluriel.

(80) les réalités morphologiques du nombre grammatical du FD :

Réalité morphologique	Absence de morphologie	Présence d'une morphologie	
Nombre grammatical	Nombre zéro	Singulier	Pluriel
Trait grammatical	Pas de trait grammatical	[singulier]	[pluriel]

3.3 Données retenues

Ce qui va me démarquer des auteurs ayant abordé le thème du nombre grammatical, c'est d'abord de considérer des données dont la répartition n'est pas entre l'écrit et l'oral, mais entre le FC et le FD, comme l'exige l'hypothèse diglossique. Dans le cadre théorique de mon étude, les auteurs traitent en général ensemble des faits qui ne ressortissent pas de la même grammaire. Le découpage qu'ils font est en général approximatif, et il se limite souvent à une opposition entre la grammaire du nombre à l'écrit et à l'oral.

Pour ce qui est par exemple des données d'Eschmann (1976), on y trouve mélangées des productions très hétéroclites. D'une part, il a fait ses propres enregistrements de conversations ou d'entrevues. D'autre part, il a fait des enregistrements radiophoniques, soit d'entretiens, soit d'informations, soit de feuilletons. Il a classé tout cela en trois catégories : « primär gesprochen, primär geschrieben, Nachrichten ». Je conteste non seulement que ces trois catégories représentent un découpage entre le FC et le FD (même, par exemple, en regroupant l'écrit primaire et les informations, face au parlé primaire), mais aussi que sa répartition des différents enregistrements dans ces trois catégories ne convient pas. Il joint les entretiens radiophoniques au parlé primaire (au FD dans ma terminologie), alors que je pense que la langue utilisée dans les émissions radiophoniques, même dans des conversations non préparées, est contrôlée par les locuteurs pour être du FC. De plus, il n'envisage pas que ses propres enregistrements puissent avoir été faits dans des conditions et dans un esprit favorisant l'emploi de FC. Du coup, il ne me semble pas judicieux de sa part de considérer ses données comme cohérentes, et simplement opposables, en termes de grammaire, à l'écrit.

3.3.1 Les marques de nombre du français démotique

Pour relever les marques de nombre du FD, je me suis concentré sur les variations dans la forme sonore qui accompagnent des variations dans le comportement grammatical, lequel comportement est appelé, par un moyen mnémotechnique faisant appel au sens que l'on prête à cette variation grammaticale, nombre. Les faits retenus sont les suivants :

a) une série de déterminants variables pour le nombre ('votʁ - vo(z)') ;

b) une série de déterminants invariables mais utilisés pour un seul nombre, soit singulier, soit pluriel ('ʃak' – 'plysjœʁ(z)') ;

c) une série de substantifs plus ou moins réguliers[17] variables en nombre ('ʃəval - ʃəvo', 'tʁavaj - tʁavo') ;

d) une série d'adjectifs presque réguliers ('nɔʁmal - nɔʁmo') ;[18]

e) une série de substantifs irréguliers, dont voici une liste proche de l'exhaustivité : ɔs - o, œf - ø, bœf - bø, ajœl - ajø, sjɛl - sjø, œj - zjø[19], møsjø - mesjø, madam - medam, madmwazɛl - medmwasɛl ;[20]

f) un morphème z latent marquant le pluriel à la fin des adjectifs prénominaux et apparaissant comme liaison avec tout nom ou adjectif à initiale vocalique le suivant. Il peut aussi remplacer une autre consonne de liaison qui apparait au singulier. Il s'agit donc des cas du type mejœʁami – mejœʁzami ('meilleur ami – meilleurs amis') et gʁɑ̃tɑ̃fɑ̃ – gʁɑ̃zɑ̃fɑ̃ ('grand enfant – grands enfants').

N'ont pas été retenus comme faits de marquage de nombre en FD :

g) tous les autres faits de liaison, notamment la liaison postnominale, considérés comme relevant du FC ;

h) le (z) des déterminants pluriels en tant que morphème de pluriel autonome.

Il s'agit évidemment de mes propres jugements de ce qui est du FD. Pour le cas particulier des liaisons, je me suis basé sur ce qui est obligatoire pour tous les locuteurs dans toutes les situations de production orale.

---

[17] Par réguliers, j'entends que la variabilité de ces noms quant au nombre est prédictible sur des bases phonologiques.

[18] Quelques adjectifs ayant deux formes pour le masculin singulier montrent une variabilité : bɛlamɑ̃ - bozamɑ̃ ('bel amant – beaux amants'), vjɛjami - viøzami ('vieil ami – vieux amis')

[19] Le dérivé [zjøte] ('zyeuter'), et la locution [kɔmzjø] ('comme yeux'), montrent que le z fait bien partie du substantif dans [lezjø] ('les yeux'), alors que [pɛʁdjø] ('paire d'yeux') suggère le contraire : dur de choisir !

[20] L'alternance fɛt - fe ('fait, faits') n'a pas été retenue dans les marques de pluriel étant données les grandes variations dont elle fait l'objet (alternance inverse — fe - fɛt, pas d'alternance — fɛt seulement ou fe seulement).

Au jeu du « nombre maximum de marques de pluriel dans un syntagme nominal » (il s'agit bien sûr du *même* pluriel, et pas de cas comme 'les chiens des voisins'), mon score est de cinq, à quoi on ajoute une série itérative, donc en théorie infinie. Il s'agit de :

(81) metrwazotʁəzɑ̃siɛ̃zo ('**mes$_1$ trois$_2$** autre**s$_3$** ancien**s$_4$ os$_5$**'), à quoi on peut ajouter une liste d'adjectifs comme nɔʁmoekɔʁdjoe... ('norm**aux$_n$** et cordi**aux$_{n+1}$** et …')

3.3.2 Les marques de nombre du français classique

En se basant sur l'orthographe grammaticale, et sur les prononciations les plus « recherchées » en termes de liaison, on trouve les marques de nombre suivantes :

a) le morphème de pluriel (z), qui apparait à la fin de tous les déterminants, tous les adjectifs et tous les substantifs au pluriel ;
b) les adjectifs et les substantifs précités, avec singulier en -al ou -ail et avec pluriel en -aux ;
c) les substantifs à supplétion précités ('monsieur – messieurs', …).

La question se pose de savoir si les déterminants ont un mécanisme supplétif en plus de la suffixation du morphème (z). On dira que oui dans certains cas ('mon, ma, mes'), et que non dans d'autres ('tel, telle, tels, telles').

3.4 Analyse du nombre grammatical du français démotique

En FD, l'expression grammaticale du nombre repose sur deux oppositions : le nombre est exprimé ou pas, et s'il est exprimé, il s'agit de singulier ou de pluriel. On va s'attacher à démontrer que ces trois cas correspondent respectivement au nom employé sans déterminant, avec un déterminant marqué comme singulier et avec un déterminant marqué comme pluriel.

3.4.1 Les déterminants

Les déterminants ont un trait inhérent de nombre obligatoire, soit singulier, soit pluriel. Certains vont par paire singulier-pluriel, d'autres n'ont pas d'équivalent dans l'autre nombre. Quelques-uns ont besoin de contextes phonologiques particuliers pour montrer qu'ils se distinguent bien. Par exemple, au(x) est indistinct devant consonne ([o]), mais il revêt deux formes différentes devant voyelle ([al] / [oz]). Les déterminants pluriels ne sont pas décomposables, avec une deuxième partie qui serait un morphème de pluriel. L'éventuel z latent peut être compris dans son étymologie, mais pas comme flexion de la grammaire du FD. Il ne diffère pas tellement en synchronie de la consonne finale latente de 'dans' : [dãzɛ̃mwa] - [dãdømwa]. Quelques-uns des déterminants énumérés ci-dessous sont assez désuets, et on aurait intérêt à vérifier qu'ils ont encore une place en FD. J'ai un gros doute au moins pour 'maint(e)(s)' et 'nul(le)'.

	Déterminants portant le trait [singulier]	Déterminants portant le trait [pluriel]
Les déterminants référentiels		
Articles définis	lə la / l	le(z)
Articles définis composés	dy / də l də la / də l	de(z)
	o / a l a la / a l	o(z)
Articles indéfinis	ɛ̃ yn	de(z)
Démonstratifs	sə / sɛt sɛt	se(z)

Possessifs	mɔ̃ ma	me(z)
	tɔ̃ ta	te(z)
	sɔ̃ sa	se(z)
	notr	no(z)
	votr	vo(z)
	lœʁ	lœʁ(z)

Les déterminants quantifiés		
Cardinaux		dø(z), tʁwa(z), katʁ, ...
Indéfinis		kɛlkə(z)
		plysjœʁ(z)
		sɛʁtɛ̃(z)
		divɛʁ(z)
		diferã(z) diferãt(z)
		mɛ̃(z) mɛ̃t(z)
	tu(t) tut	tu(z) tut(z)
	tɛl	tɛl(z)
	ʃak	
	okɛ̃ okyn	
	nyl	

3.4.2 Les noms

Ce qu'il faut principalement remarquer, c'est que les noms du FD, en dehors d'une série restreinte, voire fermée, ne sont pas marqués quant au nombre. Du coup, la morphologie *flexionnelle* de nombre sur le nom est beaucoup moins évidente qu'en FC.

Dans les verbes, une flexion différencie au présent la troisième personne du singulier avec la troisième du pluriel, comme dans [ba] - [bat] ('bat, battent') ou [ekʁi] - [ekʁiv] ('écrit, écrivent'). Que cette flexion face appel à des notions phonologiques complexes comme une voyelle furtive (schwa) ou une activation de consonne latente n'empêche pas de reconnaitre cette flexion partout où elle agit. Bien sûr, de très nombreux verbes, dont au moins ceux dits du premier groupe et ceux de la famille de *conclure*, ne montrent pas de variation par cette flexion. Des raisons phonologiques simples viennent motiver cette indifférence : ces verbes ne sont pas touchés par la flexion de troisième personne du pluriel du présent car leur radical se termine par une voyelle (schwa pour ceux du premier groupe, y pour *conclure*). Dans ce type de cas seulement, une règle peut survivre à ses exceptions.

Pour tenir ce raisonnement pour le pluriel des noms, il faudrait pouvoir dégager un processus morphologique général de marquage (ou d'accord) de pluriel, et décrire son conditionnement phonologique, avec toutes les raisons phonologiques qui peuvent permettre à des exceptions de rester imperméables à cette morphologie. Malheureusement, c'est trop difficile à tenir. Les noms à supplétion ne permettent bien sûr pas de dégager de régularité, puisque la contingence est le principe même de la supplétion. Et la série presque régulière des noms en *-al / -aux* pose un autre problème. Si elle montrait la règle d'accord de pluriel des noms, on la formulerait ainsi : « pour mettre un nom au pluriel, transformer son [al] final en [o] ». Ce qui est problématique, c'est que cette

formulation se présente comme si les noms en *–al* étaient le cas général des noms du français. C'est complètement contre-intuitif, et les contraintes morpho-phonologiques de bonne formation des substantifs français ne se soucient nullement d'exigences comme « pour être bien formé, un nom doit finir en *-al* ». De ce point de vue, c'est plutôt le mécanisme de ces noms-là qui représente une exception.

Ces considérations m'amènent à envisager le cas des noms variables en nombre comme des cas de morphologie dérivationnelle. C'est-à-dire que quelques noms ont deux entrées dans le lexique, avec chacune un trait de nombre explicite, et c'est le besoin de sens pluriel ou singulier qui permet de choisir entre les deux formes, et non un besoin d'accord grammatical.

Pour appuyer ce point de vue, j'ajouterai que les enfants, si l'on considère qu'ils ont une grammaire intériorisée en formation, montrent par leurs difficultés à acquérir le pluriel des noms en *–al* que c'est un cas inattendu, anecdotique, dans la grammaire du FD. Par ailleurs, le choix de la morphologie dérivationnelle plutôt que flexionnelle pour le nombre a été posé dans d'autres langues. On donne comme moyen de départager les morphologies dérivationnelle et flexionnelle de dire que la première est toujours située plus près de la racine que la seconde, ce qui est illustré par l'exemple de la racine /so(t)/ ('saut') du français : la flexion verbale ([sotʁa] 'sautera') qui s'y colle en est délogée par le diminutif dérivatif [ij] ([sotijra] 'sautillera'). En allemand, le diminutif affectif *-chen* (qui est un dérivatif) ne sépare pas le suffixe de pluriel de sa base, comme *-er* dans *Kinderchen* ('marmots'). Ceci suggère que le pluriel en allemand est peut-être un fait de dérivation. L'arabe classique est une autre langue où l'on a proposé que les pluriels internes mettent en jeu de la dérivation plutôt que de la flexion.

3.4.3 Les adjectifs

Comme pour les noms, certains adjectifs présentent des variations formelles de nombre, dans toutes les positions. Le raisonnement tenu pour les noms à supplétion et du type *-al / -aux* est aussi valable pour les adjectifs en *-al / -aux*, et ce seront donc des faits considérés comme dérivationnels. Mais il y a un fait supplémentaire de marquage de nombre : dans un groupe nominal au pluriel, les adjectifs prénominaux provoquent une éventuelle liaison en z avec l'éventuel adjectif ou nom à initiale vocalique qui le suit.

D'un point de vue phonologique, la liaison du français est un fait très connu et très décrit. Elle est indépendante de l'accord de pluriel, puisqu'elle peut se produire avec un certain nombre de consonnes dans des contextes dépourvus de tout rapport avec une marque de pluriel. Pour une batterie d'exemples et un traitement phonologique précis, complet et sophistiqué de la liaison, on aura soin de se plonger dans Encrevé (1988). Pour ce qui est du présent exposé, je me contenterai de la notion de consonnes latentes. Il s'agit de consonnes de fin de morphème, lexical ou grammatical, qui ne sont pas prononcées si le mot suivant ou le morphème suivant dans le mot ne commence pas par une voyelle, et qui sont prononcées dans le cas contraire :

(82) a. /gʁo(z)#bɥison/ → [gʁobɥisõ] 'gros buisson'

b. /gʁo(z)#aʁbʁ/ → [gʁozaʁbʁ] 'gros arbre'

(83) a. /ba(t)+Ø/ → [ba] '(il) bat'

b. /ba(t)+œʁ/ → [batœʁ] 'batteur'

Le concept de consonne de liaison va permettre de mettre en place un mécanisme morpho-phonologique simple qui répondra aux critères exigibles en matière de morphologie flexionnelle. On pose donc l'existence d'un morphème de pluriel. Son contenu phonologique est constitué seulement d'une consonne

latente : (z). Dans un groupe nominal au pluriel, il vient s'ajouter à la fin de chaque adjectif prénominal. Et la latence de la consonne de liaison prédit bien que ce morphème sera réalisé si et seulement si le nom ou adjectif qui suit a une initiale vocalique. Au besoin, elle prendra la place d'une autre consonne latente :

(84) a. /le(z)#nuvo+(z)#livʁ/ → [lenuvolivʁ] 'les nouveaux livres'

b. /le(z)#mejœʁ+(z)#livʁ/ → [lemejœʁlivʁ] 'les meilleurs livres'

c. /le(z)#pəti(t)+(z)#livʁ/ → [lepətilivʁ] 'les petits livres'

(85) a. /le(z)#nuvo+(z)#albɔm/ → [lenuvozalbɔm] 'les nouveaux albums'

b. /le(z)#mejœʁ+(z)#albɔm/ → [lemejœʁzalbɔm] 'les meilleurs albums'

c. /le(z)#pəti(t)+(z)#albɔm/ → [lepətizalbɔm] 'les petits albums'

(86) /me(z)#trwa(z)#otʁ+(z)#ãsjɛ̃+(z)#o/ → [metrwazotʁəzãsjɛ̃zo] 'mes trois autres anciens os'

3.4.4 Synthèse

Après observation des faits, qu'en est-il de l'hypothèse proposée ? On se souvient qu'elle prétendait que le déterminant portait toute la grammaire du nombre. Cela a pour conséquence que, d'une part, la présence d'un déterminant doit impliquer la présence explicite d'une flexion de nombre, et d'autre part, l'absence de déterminant doit impliquer l'absence de flexion de nombre. Si la première partie de cette conséquence est évidente, puisque la morphologie des déterminants est toujours marquée pour le singulier ou le pluriel, la seconde l'est moins, puisque l'on a considéré que les adjectifs prénominaux sont sensibles à une flexion de pluriel. Pour tenir l'hypothèse, il faudrait au moins que cette flexion de pluriel soit commandée par le déterminant. Et en effet, les adjectifs prénominaux sont difficilement compatibles avec l'absence de déterminant. Il faut des cas particuliers, comme une expression figée (cf. (87)) ou une

incompatibilité assez curieuse entre une préposition et un déterminant donné (cf. (88)).

(87) un goût de petit beurre

(88) a. les ruines d'une ancienne usine

b. * les ruines de des anciennes usines

c. les ruines d'anciennes usines

En (87), *petit beurre* est probablement à comprendre comme un concept unique, et qui n'est ni référentiel ni quantifié, comme *boucher* dans *un couteau de boucher*. Mon impression est qu'en essayant de comprendre *petit beurre* comme du pluriel, on le quantifie, et on se retrouve dans la situation de (88c).

Le modèle syntaxique que je propose pour représenter la grammaire du nombre dans le domaine nominal en FD est concentré autour de deux pôles : la tête fonctionnelle D°, qui commande la flexion en nombre, et la tête lexicale N°, qui est imperméable à cette flexion :

(89) un modèle syntaxique pour la grammaire du nombre en FD[21]

a. cas avec déterminant

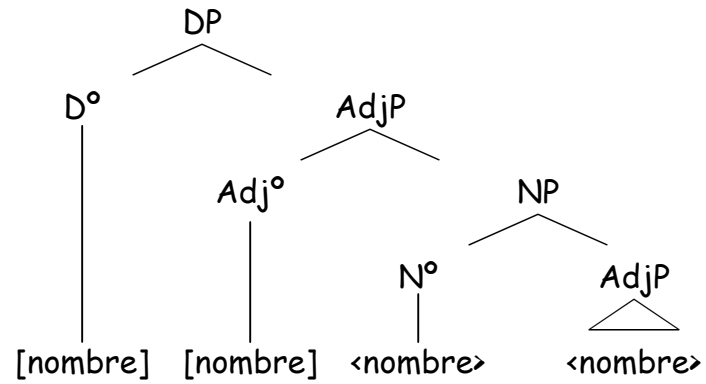

[21] Les traits grammaticaux obligatoires et flexionnels sont notés entre crochets, les traits lexicaux facultatifs et dérivationnels sont notés entre chevrons.

b. cas sans déterminant

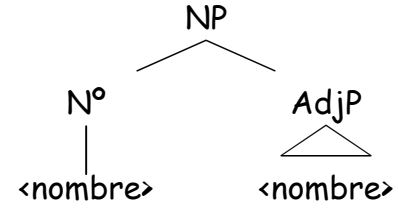

Ceci permet que les adjectifs prénominaux, dominés par D mais pas par N, soient sensibles au nombre grammatical, et que les noms et les adjectifs postnominaux y échappent (tout en gardant la possibilité d'exprimer un nombre lexical), étant dominés par N. Ce modèle peut être comparé à celui couramment admis pour le FC, où une projection fonctionnelle Nb située entre le DP et le NP fait monter la tête de ce dernier pour lui assigner une flexion de nombre :

(90) un modèle syntaxique courant pour la grammaire du nombre en FC (cf. Zribi-Hertz 1996)

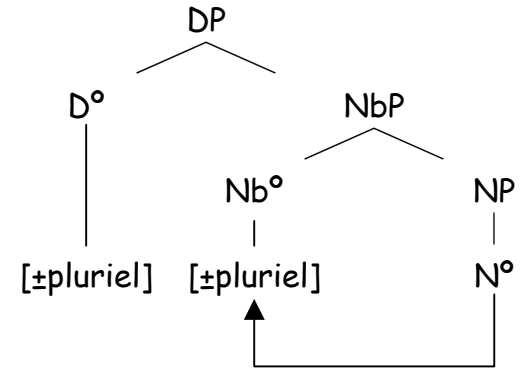

En (91ab), le nom *boucher* est quantifié ou référencé. Dans les deux cas, il implique la possibilité d'un contraste de nombre, en lien avec la présence de la tête D°. En (91c), *boucher* n'est ni référencé ni quantifié, et ne peut pas l'être, en l'absence de D°.

(91) a. le couteau d'un boucher *vs.* le couteau de bouchers

b. le couteau du boucher *vs.* le couteau des bouchers

c. le couteau de boucher

Ainsi, et c'est un résultat heureux, plusieurs propriétés linguistiques des noms coïncident dans le modèle (89) : (i) le contraste grammatical de comportement

quant au nombre (spécifié en nombre, ou non-spécifiable en nombre), (ii) le contraste syntaxique entre présence et absence d'un déterminant, (iii) le contraste sémantique entre présence d'une quantification ou d'une référence (liée à une sémantique de nombre) et absence de quantification et de référence (sans interprétation possible d'une sémantique de nombre).

À l'écrit, certaines hésitations montrent nettement la difficulté à choisir absolument un nombre à un nom sans déterminant : quelle est la sémantique de nombre qui se cache derrière 'j'ai pas de crayon(s)', 'il est sorti sans clef(s)', 'un droit de visite(s)', 'des sortes de cuvette(s)' ?

3.5 Démarcation d'avec le français classique

Dans la perspective d'une comparaison simpliste du pluriel à l'écrit et à l'oral, Dubois (1965), dans sa *Grammaire structurale du français*, énonce un théorème sur le nombre de marques de pluriel :

> […] si on désigne par *n* le nombre de marques du code parlé, on peut énoncer la loi que *m* (nombre de marques dans le code écrit) est égal ou supérieur à *n* : $m \geq n$. (Dubois *in* Eschmann 1976, p. 15).

Bien que ce théorème soit exact[22], ce n'est évidemment pas sur des considérations quantitatives que je vais me concentrer pour démarquer linguistiquement le FD du FC.

Dans mon approche, plusieurs points ont montré une fracture entre le nombre grammatical du FD et celui du FC. Le principal est bien sûr le fait que le nombre est monopolisé par la tête D en FD, et est réparti sur l'ensemble du syntagme en FC. Sans que ce soit le sujet de ce chapitre, on a également constaté que le monopole du nombre coïncidait avec le monopole de la

[22] Exact, quoique je lui trouve une exception si l'on s'en tient strictement à l'écrit pour le FC : bokudo s'oppose à bokudɔs, donc possède une marque de pluriel, alors que 'beaucoup d'os' est indifférencié en nombre.

quantification et de la référence, puisque, me semble-t-il, les syntagmes nominaux référentiels ou quantifiés sans déterminant sont l'apanage du FC :

(92) a. FC : Grévistes et cégétistes ont envahi le métro.

b. FD : * Grévistes et cégétistes / ils ont envahi le métro.[23]

Une autre des différenciations est le fait que la morphologie nominale et adjectivale de nombre est considérée comme de la dérivation. Ainsi, on ne cherche ni à comprendre cette morphologie, ni à l'unifier, et ni à comprendre les contextes phonologiques et syntaxiques conditionnant la liaison postnominale en z. Il est important de noter que c'est cette liaison, lorsqu'elle n'est pas considérée, contrairement à ici, exclusive du FC, qui est la justification de nombreuses réticences à croire à la fracture grammaticale entre le FC et le FD sur le sujet du nombre.

Pour conclure, voici quelques sujets d'étude qui permettraient d'alimenter le débat. Tout d'abord, des évolutions récentes montreraient-elles des affaiblissements dans la morphologie nominale de nombre, comme des hésitations pour le pluriel des néologismes en *–al* (par exemple : 'des objets fractals' mais pas '*fractaux') ? Ensuite, on peut se demander si l'hypothèse diglossique permet une approche intéressante des problèmes de fautes de liaison ('des z avions à réaction **z** américains'). Enfin, la progression des enfants dans l'acquisition de la grammaire du nombre révèle-t-elle un ordre de priorité et d'importance entre les différentes réalités morphologiques du nombre ?

[23] Cette phrase n'est pas grammaticale dans l'acception de (92a), mais le serait en comprenant *grévistes* et *cégétistes* comme des adjectifs.

Conclusion

À travers les développements de ce mémoire, j'ai exposé une approche particulière du français contemporain, que j'ai faite mienne, et que j'ai voulue radicale (cf. chapitre 1). Selon l'hypothèse proposée, les francophones ont deux grammaires à gérer, le français démotique et le français classique, et ils les gèrent en diglosses, c'est-à-dire avec une langue maternelle libre, de conversation, et une langue enseignée normée, de culture et d'administration. Pour la linguistique, ce qui compte dans cette hypothèse, c'est qu'il y a deux langues à décrire, et qu'elles mettent en jeu deux compétences linguistiques distinctes. Ainsi, le français démotique et le français classique doivent être abordés séparément d'abord, sans a priori, avec la naïveté nécessaire pour que chacune des deux descriptions soit le plus possible indépendante de l'autre, avant de procéder à leur étude comparative, qui devra concéder une intersection entre les deux grammaires, due à une relation de parenté connue. Cette façon d'appréhender la compétence linguistique des Français veut se démarquer de la démarche opposée, qui consiste à décrire le français contemporain comme une monoglossie, une grammaire unique, avant de concéder plus ou moins des points où la variation qui a cours fait penser à des évolutions en genèse. Pour résumer (voir schéma ci-après), disons que pour les partisans de la diglossie, l'intersection entre FD et FC (B) ne doit pas masquer le fait qu'il y ait deux grammaires distinctes, et que pour les partisans de la monoglossie, le fait qu'il y ait des sous-systèmes concurrents (A vs. C) ne doit pas faire oublier qu'il n'y a qu'une seule compétence en jeu :

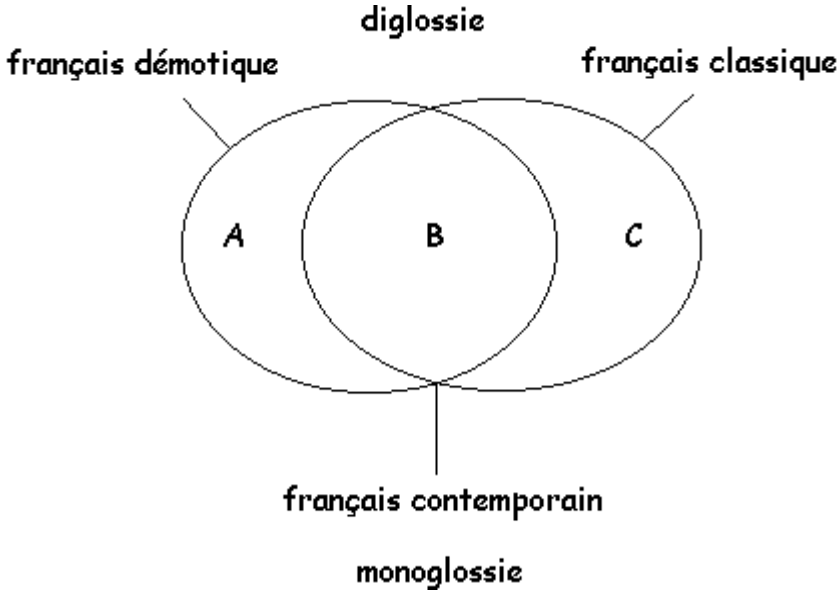

figure 1 : diglossie et monoglossie devant la variation linguistique

Comme chacune des deux positions est radicale, on aura eu soin de garder à l'esprit que ma démarche « à fond pour la diglossie » est d'abord un parti-pris méthodologique et a pour but de pousser cette hypothèse dans ses retranchements, quitte à trouver de quoi la réfuter, pour l'améliorer ou pour l'abandonner.

Les chapitres 2 et 3 ont permis de se faire une idée de la plausibilité de l'existence de deux grammaires. Je pense avoir provisoirement montré comment des points cruciaux de la description linguistique se laissent volontiers décrire dans des typologies différentes en FD et en FC. La négation autonome face à la négation verbale, le polysynthétisme face à la syntaxe analytique, et le nombre grammatical concentré sur le déterminant face au nombre réparti sur l'ensemble du domaine nominal constituent les arguments les plus forts qui ont été présentés ici. L'archiphonème /I/ face aux deux phonèmes /i/ et /j/, et les questions de type 3 face à celles de type 1 sont des points qui ont bon espoir de rejoindre ces arguments forts. En revanche, les propositions adjectivales dessinent un contraste qui n'est pas très net, et qui d'ailleurs se retrouve dans d'autres langues. La morphologie verbale et la morphologie de genre n'ont été que

survolées ici, et ne permettent pas de conclusion provisoire. Pour alimenter indiscutablement la thèse diglossique, tous ces thèmes, et d'autres, doivent faire l'objet d'études plus vastes, plus documentées, en particulier avec des perspectives interlinguistiques, pour démêler ce qui relève de divergences grammaticales entre le FD et le FC et ce qui relève de problèmes linguistiques plus généraux, qui s'illustrent en français.

C'est ainsi que se dessine mon projet de thèse de doctorat : donner le volume et la précision nécessaires à la présente esquisse de recherche pour pouvoir proposer une grammaire du FD qui puisse mettre en évidence ses caractères généraux à travers leurs propriétés linguistiques abstraites communes. On a pu se donner une idée rapide, dans le paragraphe 2.4, de ce à quoi ressemblerait ce genre de généralisations. Ensuite, je souhaiterai envisager les conséquences extra-linguistiques de ces considérations dans des domaines comme l'enseignement et l'acquisition de la langue. On a en effet pu entrapercevoir que la thèse diglossique posait un regard nouveau et potentiellement porteur de solutions sur certains paradoxes et sur certaines difficultés observées chez les Français. Par ailleurs, je compte me doter d'un système de transcription dédié au FD qui permette de se détacher complètement de l'orthographe grammaticale et lexicale du FC, et qui élimine l'anarchie entre les formes orthographiées et les formes phonétiques que l'on pourrait reprocher à ce mémoire.

Et pour finir, je laisserai la parole à Henri Bauche, qui ne mâche pas ses mots pour démythifier le français classique :

> En somme, en fin, en fait, le français, le vrai français, agréable ou non à l'ouïe, commode ou non pour l'expression de la pensée, est par essence celui que parle le peuple. Le peuple de France a créé le français ; il l'a fait, il l'a enfanté en ce qu'il a de véritablement français ; il l'a mené jusqu'à nos jours au point où nous l'entendons aujourd'hui ; et les écrivains et les savants, malgré une très grande influence dans la fabrication des mots nouveaux, n'ont fait que marcher à sa suite. En réalité, le vrai français, c'est le français populaire. Et le français littéraire ne serait plus aujourd'hui, à ce point de vue, qu'une langue artificielle, une langue de mandarins – une sorte d'argot. (Bauche 1928, *in* Frei 1929, p. 35).

Références bibliographiques

Barra-Jover, Mario (2003). « Interrogatives, négatives et évolution des traits formels du verbe en français parlé », à paraitre dans *Langue Française*.

Bauche, Henri (1928). *Le langage populaire*, Paris : Payot.

Blanche-Benveniste, Claire, et André Chervel (1969). *L'orthographe*, réédition (augmentée) de 1978, Paris : François Maspero. 260 p.

Blanche-Benveniste, Claire, et Colette Jeanjean (1987). *Le français parlé, transcription et édition*. Paris : Didier Érudition. 264 p.

Blanche-Benveniste, Claire (1990, sld). *Le français parlé, études grammaticales*, Paris : CNRS. 292 p.

Blanche-Benveniste, Claire (1997). *Approches de la langue parlée en français*, Paris : OPHRYS. 164 p.

Blanchet, Philippe, Rolland Breton et Harold Schiffman (1999, sld). *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI*^{ème} *siècle*. BCILL 102, Louvain-la-Neuve : Peeters. 202 p.

Boyé, Gilles (2000). *Problèmes de morpho-phonologie verbale en français, en espagnol et en italien*, thèse de doctorat, université Paris VII. 503 p.

Cerquiglini, Bernard (1999). *Les langues de la France, Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication*. Disponible sur le web : http://www.culture.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html

Coveney, Aidan (1996). *Variation in Spoken French : a Sociolinguistic Study of Interrogation and Negation*. Exeter : Elm Blank, UK. 296p.

Eschmann, Jürgen (1976). *Die Numerusmarkierung des Substantivs im gesprochenen Französisch.* Tübingen : Niemeyer. 108 p.

Encrevé, Pierre (1988). *La liaison avec et sans enchaînement – Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Paris : Seuil. 310p.

Ferguson, Charles (1959). « Diglossia », in *Word 15*, pp. 325-340.

Frei, Henri (1929). *La grammaire des fautes*. Genève-Paris : Slatkine Reprints, réédition de 1993. 317p.

Gadet Françoise (2000). « L'oral : quelles modalités de production pour quelles significations », in *Actes du séminaire national "Perspectives actuelles*

de l'enseignement du Français", Paris, les 23, 24 et 25 octobre 2000. http://www.eduscol.education.fr/D0033/actfran_gadet.pdf

Galet, Yvette (1998). *La pratique de la langue, le français en question(s)*. Presses universitaires de Rennes. 199 p.

G.E.H.L.F. (1992). *Grammaire des fautes et français non-conventionnel*. Paris : Presses de l'École Normale Supérieure. 400p.

Harris, James (1997). « Why *n'ho* is pronounced *li* in Barceloni Catalan; Morphological impoverishment, merger, fusion, and fission », in *Recherche linguistiques de Vincennes, 26*, pp. 64-86.

Héroard, Jean (1601-1617). *Le journal de Jean Héroard* (éd. par Madeleine Foisil). Paris : Fayard (1989), 123 p.

Kaye, Jonathan D. et Jean Lowenstamm (1984). « De la syllabicité », *in* François Dell, Daniel Hirst, Jean-Roger Vergnaud (1984, sld), *Forme sonore du langage : Structure des représentations en phonologie*, Paris, Hermann. pp. 123-159.

Labov, William (1972). *Sociolinguistic patterns*. University of Pennsylvania Press. Édition française : *Sociolinguistique*, Paris : éditions de Minuit, 1976. 462p.

Lefebvre, A. (1988). « Les langues du domaine d'oïl – des langues trop proches », *in* Vermes (1988, sld), tome 1, pp. 261-290.

Lodge, R. Anthony (1997). *Le français : histoire d'un dialecte devenu langue.* Paris : Fayard. 382 p.

Martinet, André (1969). *Le français sans fard*, Paris : PUF. 221 p.

Massot, Benjamin (2002a). *Négation et interrogation en Poyaudin dans les contes de Fernand Clas*. Ms réalisé pour le séminaire *Propriétés lexicales, évolution syntaxique et interface phonétique*, de Mario Barra-Jover, Université Paris 8, 25 p.

Massot, Benjamin (2002b). *Schwa autour des groupes de consonnes obstruante-liquide en Poyaudin*, mémoire de maitrise soutenu en septembre 2002 à l'Université Paris 8, sous la direction de Patrick Sauzet. 77 p.

Mchombo, Sam (2003, à paraitre). « On discontinuous constituents in Chichewa », *in* Patrick Sauzet et Anne Zribi-Hertz (2003, sld, à paraitre), *Typologie des langues d'Afrique et universaux de la Grammaire – Volume 1 : Approches transversales – Domaine bantou*. Paris : L'Harmattan. 280 p.

Ménard, Philippe (1988). *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Editions Bière.

Mok, Quirinus Ignatius Maria (1968). *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel*. The Hague ; Paris : Mouton. 155 p.

Queneau, Raymond (1965). *Bâtons, chiffres et lettres*. Paris : Gallimard (Folio essais n° 247). pp. 13-89.

Rudder, Orlando de (1986). *Le français qui se cause : splendeurs et misères de la langue française*, Paris : Balland. 263 p.

Tabouret-Keller, Andrée (1999). « L'existence incertaine des langues régionales en France », *in* Blanchet, Breton et Schiffman (1999, sld). pp. 95-112.

Tuaillon, Gaston (1988). « Le français régional – formes de rencontre », *in* Vermes (1988, sld), tome 1, pp. 291-300

Vermes, Geneviève (1988, sld). *Vingt-cinq communautés linguistiques de la France*. Paris : L'Harmattan. Tome 1, 422p.

Walter, Henriette (1999). « On the trail of France's regional languages », *in* Blanchet, Breton et Schiffman (1999, sld). pp. 15-24

Yaguello, Marina (1991). *En écoutant parler la langue*. Paris : Seuil. 125 p.

Yaguello, Marina (1998). *Petits faits de langue*. Paris : Seuil. 154 p.

Yaguello, Marina (2003, sld). *Le grand livre de la langue française*. Paris : Seuil. 500 p.

Zribi-Hertz, Anne (1996). *L'anaphore et les pronoms : une introduction à la grammaire générative*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. 279 p.